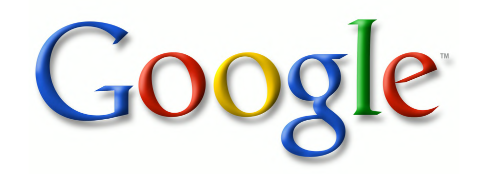
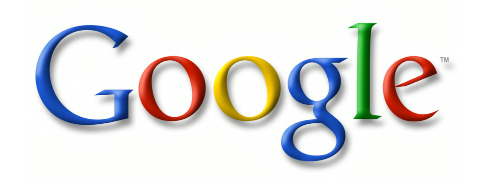
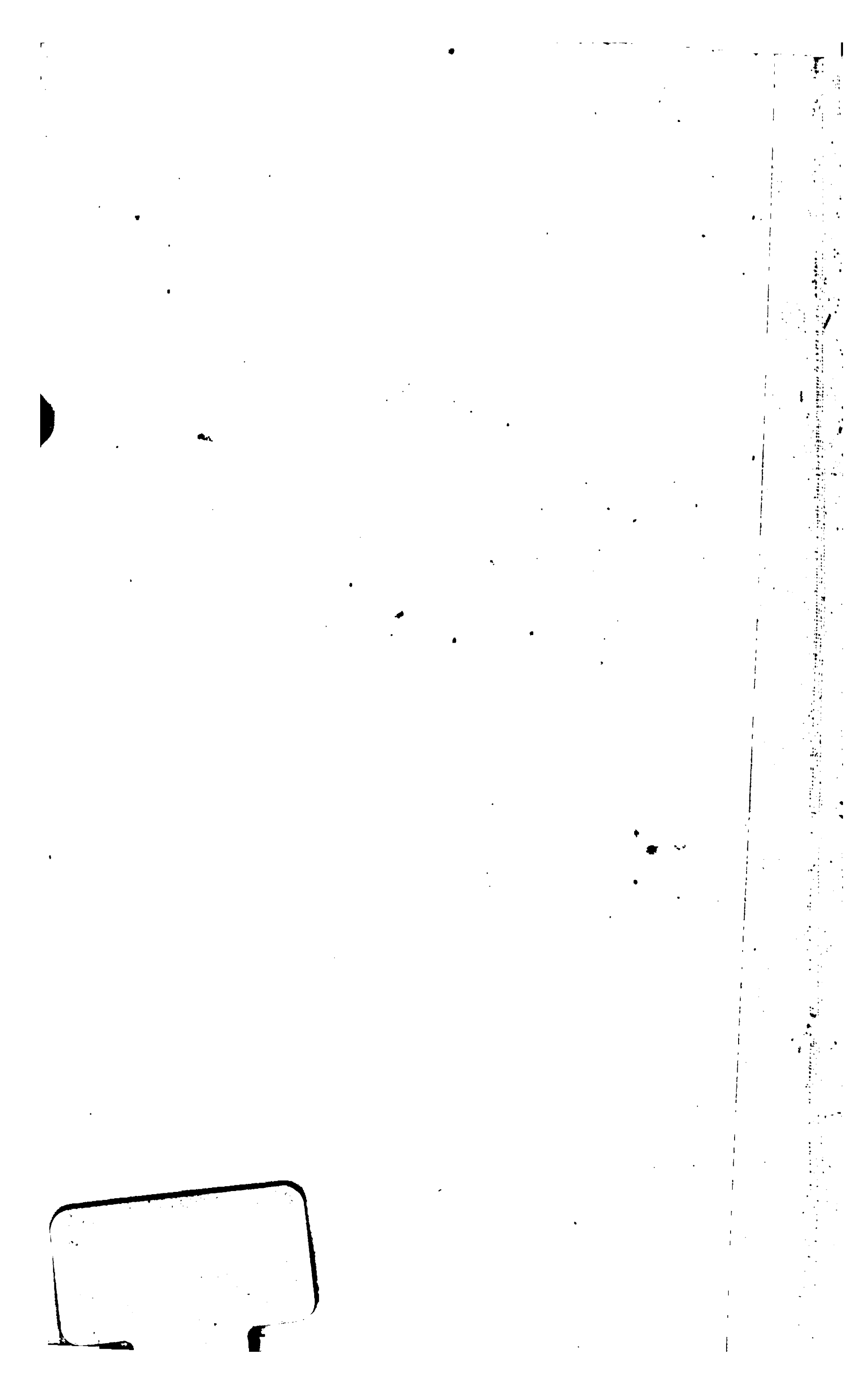






HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS,

1364.—1477.

PAR

M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DES ACADÉMIES DE SAINT-PÉTERSBOURG ET DE TURIN.

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.
QUINTILIEN.

CINQUIÈME ÉDITION.



PARIS.

DUFÉY, ÉDITEUR, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXVIII.

NOMS

De MM. les Artistes qui ont contribué à l'illustration des Ducs de Bourgogne.

MESSIEURS

BOULANGER (Louis).
BOUTERWECK.
DECAMPS.
DELACROIX (Eugène).
DELAROCHE (Paul).
DEVÉRIA (Achille).
FLEURY (Robert).
FOUSSEREAU.
GRANDVILLE.
JOHANNOT (Alfred).
JOHANNOT (Tony).
LAMY (Eugène).
LECURIEUX.
PERNOT.
ROQUEPLAN.
SCHEFFER (Ary).
TELLIER.

AVIS

Pour le placement des Vignettes.

TOME I.

TOME II.

* C'est à l'obligeance des éditeurs du bel et important ouvrage intitulé : *Trésor de Numismatique et de Glyptique* que nous devons la communication de ces intéressans monumens, les sceaux des ducs de Bourgogne.

** Sur la vignette, *lisez* fils de Charles V, *au lieu de* frère.

TOME III.

TOME IV.

TOME V.

TOME VI.

Pages.

TOME VII.

TOME VIII.

TOME IX.

TOME X.

TOME XI.

TOME XII.

MARIE DE BOURGOGNE.

LIVRE CINQUIÈME.

SOMMAIRE.

Sentimens des Flamands pour le duc Maximilien. — Mort de la duchesse Marie. — Négociations du roi avec les Gantois. — Le duc Maximilien privé de la tutelle de ses enfans. — Ambassade du roi aux Flamands. — Prise d'Aire. — Meurtre de l'évêque de Liége. — Guerre dans le pays de Liége. — Instruction du roi au Dauphin. — Serment du duc d'Orléans. — État du royaume. — Remontrances de l'archevêque de Tours. — Fermeté du Parlement. — Le président de la Vacquerie. — Négociations pour la paix. — Traité d'Arras. — Affaiblissement du roi. — Ambassade des Flamands au roi. — Mort du roi Édouard. — Succession de Navarre. — Affaires d'Italie. — Mariage du Dauphin. — Extrême méfiance du roi. — Disgrâce du chancelier. — Jacques Coittier, médecin du roi. — Dévotion du roi. — Saint François de Paule. — Mort du roi. — Ce qu'on pensait de lui après sa mort.



MARIE DE BOURGOGNE.

1482 — 1483.



LA duchesse Marie, que les Gantois et les Flamands avaient si rudement traitée lorsqu'elle s'était trouvée orpheline et délaissée, avait, depuis les quatre années de son mariage, gagné beaucoup dans leur faveur et leur affection. Ce n'est point qu'elle

s'entremît des affaires et du gouvernement; elle n'avait nulle volonté, vivait en grande amitié conjugale avec son mari, et n'était connue que par sa douceur; mais on l'aimait par opposition au duc Maximilien, en qui les villes de Flandre avaient mis tant d'espérance, et qui leur était chaque jour devenu moins agréable. Ce prince était léger, insouciant, songeait plus à la chasse et aux festins qu'aux intérêts du pays, vivait uniquement avec des nobles et des courtisans. Il dépensait beaucoup, et c'était l'argent des impôts, car il n'en faisait jamais venir d'Allemagne, tant son père était avare. Ainsi il en était toujours aux expédiens, et empruntait à ces gros marchands de Bruges et des autres villes, ce qui leur donnait peu de respect pour lui.

En outre, cette grande protection qu'on avait cru trouver en le prenant pour souverain avait été un complet mécompte. L'empereur, n'ayant nulle autorité et nulle renommée en Allemagne, n'avait donné à son fils ni secours ni alliés. Il s'était borné à quelques ambassades dont le roi de France avait pris peu de souci. L'Angleterre promettait davantage, mais on ne pouvait la faire déclarer. Le duc de Bretagne était un allié qui avait besoin d'aide plutôt que d'en pouvoir don-

ner. La Frise, la Hollande et la Zélande étaient en proie à de sanglantes discordes. La Gueldre ne se soumettait pas. Les gens d'Utrecht étaient en pleine révolte contre leur évêque; ils avaient appelé comme capitaine de leur ville Engelbert de Clèves, frère du duc Jean; c'était sous ses ordres qu'étaient réunies toutes les forces du parti des Hoecks, de sorte qu'il s'était allumé dans ce pays une terrible guerre; elle était presque devenue la principale affaire du duc Maximilien; les Kabelljauws le contraignaient à y employer ses meilleurs capitaines et une grande partie de ses troupes.

Pendant ce temps les frontières de Flandre demeuraient dégarnies du côté de la France. La trève ne les garantissait guère, tant elle était mal observée de part et d'autre. Encore récemment, au mois de janvier, la ville de Bohaing avait été surprise par les Français, qui, ne la pouvant garder, y avaient mis le feu. D'ailleurs il commençait à y avoir des bandes d'aventuriers qui, se disant, selon l'occasion, Français ou Bourguignons, ravageaient le pays et tenaient les habitans dans l'effroi. Le commerce [1] des villes

[1] Amelgard.

avait cessé, et les riches fabriques de draps qui enrichissaient la Flandre étaient en chômage.

Les sujets du duc Maximilien, après avoir tant voulu la guerre, voulaient donc la paix à tout prix ; d'ailleurs les Gantois n'avaient jamais aimé aucun de leurs seigneurs et ne pouvaient vivre en bonne intelligence avec eux. Celui qui régnait leur déplaisait toujours, et leur affection se portait, soit avec regret vers celui qui n'était plus, soit avec espérance vers celui qui devait régner. Ils tenaient que le duc Maximilien n'était pas leur souverain, mais seulement le mari de leur souveraine; et, réclamant comme un privilége ce qui s'était en effet pratiqué souvent, ils voulaient qu'on nourrît et qu'on élevât dans leur ville les enfans de madame Marie et du duc Maximilien. Ils en avaient eu déjà trois : Philippe, né en 1478; Marguerite, née en 1480; François, né au mois de novembre 1481, qui était mort peu après sa naissance. Les deux autres étaient aux mains des Gantois.

La duchesse Marie, après s'être relevée de sa troisième couche, avait fait avec son mari un voyage en Hainaut. Elle avait été reçue en grande solennité; de là à Valenciennes, où les Français étaient venus se montrer durant son séjour; de

sorte qu'elle avait pu voir de ses yeux les flammes qu'ils avaient allumées dans les campagnes. Puis elle avait quitté ce triste pays de guerre et de ravages, et elle était revenue avec toute sa cour dans la riche ville de Bruges. Dans les commencemens de février, elle voulut un jour se donner le divertissement de la chasse à l'oiseau, et sortit avec sa suite pour voler au héron. Pendant qu'elle suivait la chasse, sa haquenée voulut passer pardessus un tronc d'arbre abattu; les sangles se rompirent, la selle tourna, et madame Marie tomba avec rudesse sur ce bois. On la rapporta blessée dangereusement; mais on ne croyait pas que sa vie fût en péril. Pour ne pas inquiéter son mari, ou par pudeur, dit-on, elle ne laissa pas les médecins panser la profonde blessure qu'elle s'était faite. Le mal s'envenima; la Duchesse devint de plus en plus malade, et trois semaines depuis sa chute elle mourut, le 27 mars 1482, à l'âge de vingt-cinq ans, après une vie si courte et agitée par tant de malheurs que ne méritaient point sa douceur et son innocence.

Ce fut cette nouvelle qui arriva au roi pendant son voyage et lorsqu'il était au château

[1] 1481, v. st. L'année commença le 7 avril.

de Beaujeu. On ne pouvait rien lui apprendre de plus heureux, et il sembla reprendre ses forces pour sentir une si grande joie. Ce qui l'augmentait encore, c'est que les deux enfans étaient au pouvoir des Gantois, et le roi vit tout aussitôt quel profit il allait tirer de la pauvre situation où se trouvait le duc Maximilien.

Déjà il était en grande intelligence avec les Flamands. Monsieur d'Esquerdes, maître Olivier, et plus particulièrement encore Guillaume de Cluni, l'ancien protonotaire, qui avait été si long-temps conseiller du duc de Bourgogne, et que le roi avait fait évêque de Poitiers, conduisaient ses secrètes pratiques. Un nommé Hermann Wliestedte[1] faisait souvent le voyage de Gand, et portait parole aux principaux bourgeois et chefs du peuple de la part du roi. Ceux qui le servaient le mieux étaient un nommé Guillaume Rym, premier conseiller de la ville, et Copenole, syndic des chaussetiers. Tous deux étaient habiles, avaient grand crédit sur les gens de la commune, étaient de mauvais vouloir envers leur seigneur, et avaient accepté des pensions du roi.

Dès le premier moment, les partisans du roi lui

[1] Legrand. — Comines.

firent dire de se hâter et de profiter de l'occasion avant qu'elle échappât. Le peuple, disaient-ils, désirait ardemment la paix, et trouverait bon tout accommodement qui pourrait la procurer; il fallait proposer le mariage du Dauphin avec la jeune princesse Marguerite, et les Gantois y consentiraient volontiers. Autrement, les Flamands se tourneraient du côté de l'Angleterre, et alors n'épargneraient nul effort pour faire avec les Anglais une terrible guerre au royaume de France; déjà même arrivaient des envoyés d'Angleterre pour pratiquer une alliance.

Le roi fit partir au plus vite Hermann Wliestedte. Par malheur, lorsqu'il passait à Gravelines, le sire de Sainte-Aldegonde, qui y commandait et devant qui il fut amené, n'étant point content de ses réponses, le fit mettre à la torture. Wliestedte se montra ferme et courageux. Il ne confessa rien, et il lui fut permis de continuer son chemin. Il arriva à Gand au commencement de juin.

Déjà tout allait au mieux pour le roi. Les États de Flandre, assemblés le 2 mai[1], avaient refusé au duc Maximilien la tutelle de ses enfans, ou du moins l'avaient assujetti à de dures condi-

[1] Barlandus : *Annales Brabantii.*

tions, lui imposant un conseil de tutelle, et le traitant de tous points sans nul respect, comme un prince incapable de se comporter raisonnablement.

Les États de Brabant allaient prendre une résolution pareille, lorsque le duc Maximilien fit prendre et mettre à mort quelques uns des bourgeois les plus considérables qui lui étaient contraires. Cette violence, que lui avaient conseillée les jeunes serviteurs de sa cour, acheva de le perdre dans l'esprit des peuples. Les hommes que, contre toute justice, il condamna, étaient aimés, passaient pour sages et amis du pays. En outre, ils étaient fort riches, et l'on vit bien que c'était surtout pour avoir leur confiscation; car rien n'égalait le désordre et la rapacité de ce prince et des seigneurs qui l'entouraient. Les troupes n'étaient pas même payées de leur solde; aussi vivaient-elles sur le pays et n'avaient-elles aucune discipline.

Malgré ces actes de tyrannie, les États du Brabant ne s'effrayèrent pas et ne reconnurent point au Duc le droit d'être tuteur de ses enfans. Ils lui accordèrent la tutelle, mais de leur propre autorité, se réservant de la lui retirer, s'il ne s'en acquittait pas sagement.

Le roi, après quelques jours passés à Beaujeu, s'était rendu à Lyon. Il y avait fait venir Charles de Savoie, frère et légitime héritier du duc Philibert; ce jeune prince, avec son jeune frère Jean Louis, était retenu en France depuis plusieurs années, et le roi l'avait donné en garde au comte de Dunois. Il arriva de Château-Regnault, où était son séjour accoutumé, et fut reconnu duc de Savoie. Le roi son oncle se déclara son tuteur, et nomma pour gouverneur de ses États Jean Louis de Savoie, évêque de Genève. Le comte de Bresse voulut s'emparer du gouvernement de Piémont, mais le roi lui ordonna de le quitter, sous peine de voir confisquer sa seigneurie de Bresse. Ainsi il fallut céder à la volonté de ce roi qui, presque dans le tombeau, commandait encore partout où il mettait la main.

Il revint ensuite lentement, et toujours de plus en plus malade, à Notre-Dame-de-Cléri, où il arriva au commencement de juin. Il y fit une pieuse neuvaine, après laquelle il se trouva un peu mieux. De là il alla passer quelque temps à Meung-sur-Loire, et dans un lieu voisin qu'on nomme Saint-Laurent-des-Eaux. Il attendait les ambassadeurs des États de Flandre, car c'était avec eux et non plus avec le duc Maximilien qu'il

traitait. Il reçut fort bien ces ambassadeurs, encore qu'il commençât à ne plus se laisser guère voir. Il y en avait des trois États : nobles, gens d'église et hommes du peuple. Le roi leur parla de son désir d'avoir enfin la paix; eux aussi la souhaitaient plus que toute chose, et tout fut préparé pour la conclure. Puis le roi ordonna au sire de Saint-Pierre d'accompagner à Paris ces ambassadeurs, et de leur faire rendre de grands honneurs dans cette ville. Le prevôt des marchands et les échevins leur firent un honorable accueil, et les festoyèrent de leur mieux.

En retournant en Flandre, les députés des États traversèrent l'armée du roi, que monsieur d'Esquerdes avait conduite de Normandie sur les marches de l'Artois. Elle était plus belle que jamais : il y avait six mille Suisses, huit mille piquiers et quatorze cents lances, et une superbe artillerie. Cette vue ne pouvait qu'augmenter dans l'esprit des Flamands leur désir de faire la paix ; car ils n'avaient rien de pareil chez eux. Tout y allait de plus mal en plus mal, le prince n'avait plus l'obéissance de ses sujets; sans parler de la guerre avec la France, la guerre d'Utrecht devenait chaque jour plus grande et plus sanglante; enfin il semblait que personne ne gouvernât plus.

C'était donc un moment favorable pour les trahisons, et pour faire des appointemens particuliers avec les seigneurs et les capitaines. C'est à quoi s'entendait fort bien monsieur d'Esquerdes. Il y employait beaucoup le sire de Coupigny [1]. Ce gentilhomme prétendait que si on lui donnait un comté, vingt mille francs de pension et quelque argent comptant, il déciderait le sire de Beveren, qui défendait si vaillamment Saint-Omer depuis cinq années, sinon à rendre la ville, du moins à la tenir en neutralité, et à prêter serment au roi de ne pas agir contre lui.

Ce marché ne fut pas conclu, mais on réussit à en faire un très-profitable avec le sire de Cohen, commandant la ville d'Aire. Seulement il voulut sauver les apparences [2], et demanda à être assiégé. Monsieur d'Esquerdes et le maréchal de Gié entourèrent la place et la battirent d'artillerie pendant huit jours. Le conseil du duc Maximilien envoya offrir au sire de Cohen de lui envoyer du secours. Il répondit qu'il pouvait facilement tenir pendant un mois, qu'ainsi il y avait tout loisir pour assembler une armée

[1] Legrand.

[2] Molinet. — De Troy. — Comines.

afin de faire lever le siége. Dès qu'il y eut une brèche, le traité fut conclu. La garnison eut permission de sortir avec ses armes et tout ce qui lui appartenait pour aller rejoindre le sire de Beveren, qui était capitaine en titre de la ville d'Aire. Pour le sire de Cohen, il eut une grosse somme d'argent, et par la suite fut capitaine d'une compagnie de cent lances.

Parmi tous les désordres qui désolaient alors les pays de Flandre, il se passa alors une aventure qui non seulement y répandit le trouble et l'effroi, mais inspira une horreur universelle dans la chrétienté[1]. Il y avait déjà quelques années que Guillaume d'Aremberg, surnommé le Sanglier des Ardennes, exerçait un grand pouvoir chez Louis de Bourbon, évêque de Liége. Il s'était fait nommer gouverneur ou mainbourg du pays; sous ce titre, et abusant de la faiblesse du prélat, il commettait mille excès et continuait le métier de brigand qu'il avait fait toute sa vie. Le roi avait eu plus d'une fois à réprimer les ravages du Sanglier des Ardennes, lorsqu'il faisait des courses sur les terres du royaume; mais comme il promettait depuis quelque temps de faciliter un libre

[1] Molinet. — Amelgard.

passage aux Français pour aller attaquer le comté de Namur, il était secrètement favorisé. D'ailleurs le roi, qui croyait avoir à se plaindre de l'évêque de Liége, et qui n'avait pu jamais le faire déclarer contre le duc Maximilien, n'était pas fâché de le voir ainsi opprimé. Guillaume d'Aremberg, bienvenu des Liégeois qui n'aimaient point leur évêque et lui imputaient leurs anciens malheurs, protégé du roi de France, redouté de tous par sa violence, était donc le maître du pays beaucoup plus que Louis de Bourbon. Il s'était fait donner par le chapitre la riche seigneurie de Franchemont. Il disposait de tout, ôtait ou donnait les offices à son gré, tandis que l'évêque vivait abandonné et méprisé.

Les choses en vinrent au point qu'un jour le Sanglier des Ardennes tua de sa main un nommé Richard, secrétaire et garde du sceau de l'évêché. A ce dernier coup, l'évêque, las de tant d'outrages, prit courage, et, de concert avec les États du pays du Liége, bannit ce cruel mainbourg. Guillaume d'Aremberg alla se réfugier en France, et fit espérer plus que jamais au roi de lui livrer le pays de Liége, si l'on voulait l'aider à y entrer. Le roi ne pouvait faire un public accueil, ni reconnaître pour son allié un semblable chef de rou-

tiers; cependant il lui fit remettre de l'argent[1], et le laissa faire librement ses préparatifs dans le royaume. Le Sanglier des Ardennes vint à Paris, y enrôla les mauvais sujets, les larrons, les gens sans état, les vagabonds qui avaient jadis été dans les armées, et en forma une bande d'environ trois mille hommes. On lui permit même de prendre quelques gens de guerre. Il fit habiller tout son monde en robes rouges, avec une hure de sanglier brodée sur la manche, et s'achemina vers le pays de Liége.

L'évêque était à Huy; dès qu'il fut averti de cette terrible approche, il revint à Liége pour tenter de se défendre. Sa suite était peu nombreuse et formée de quelques nobles seulement, car il n'était point aimé des communes. Dès le lendemain, il manda dans son palais les syndics, et leur ordonna de lever les bannières de leurs métiers; mais il y avait, sinon mauvaise volonté, du moins grande indifférence à prendre la défense du prince. Tout bon qu'il était, il avait attiré les plus horribles maux sur son peuple; plus d'une fois il avait appelé les armes des Bourguignons, et son pouvoir n'avait été rétabli

[1] De Troy. — Molinet.

que par la ruine de la ville et le massacre des habitans. Déjà Pierre Rousslaer, maire de Liége, et Thierri Pavillon, échevin, étaient allés avec d'autres rejoindre le Sanglier des Ardennes, et s'avançaient avec sa troupe. Les syndics promirent pourtant à l'évêque de lui obéir.

Pour lors il s'arma, et commanda qu'on lui amenât son cheval dans la cour de l'évêché. Quand il voulut mettre le pied à l'étrier, l'animal, qui d'ordinaire était doux et tranquille, se cabra comme s'il n'eût pas voulu se laisser monter. Cependant l'évêque persista dans son dessein, et sortit de son palais accompagné de quelques cavaliers, faisant porter devant lui la bannière de Saint-Lambert.

Les bourgeois ne s'étaient assemblés qu'en petit nombre, et semblaient marcher à regret. A chaque moment on en voyait quitter la troupe et rentrer chez eux. L'évêque était presque seul quand il passa la porte de la ville. Il continuait pourtant à marcher devant lui, incertain, consterné, et ne pouvant rien résoudre. « Où me mène-t-on? » disait-il. Il passa devant le couvent des chartreux, et leur fit dire de prier pour lui. Toujours avançant, il vit bientôt paraître quatre cavaliers de la bande ennemie, et à l'instant

arriva sur lui, tout en fureur, Guillaume d'Aremberg lui-même. On se trouvait pour lors dans un chemin étroit; l'évêque avait la tête désarmée; un des serviteurs qui l'accompagnaient portait son casque. « Louis de Bourbon », cria le Sanglier des Ardennes, « je me suis offert et « mis en peine pour être un de vos gens, et vous « n'avez pas voulu me recevoir. Aujourd'hui je « vous trouve. » Bientôt il lui porta un coup dans la gorge. Le pauvre évêque demanda humblement la vie; le sire d'Aremberg était né son vassal; il le lui rappela, disant que toujours il l'avait traité avec faveur et comblé de biens; qu'ils s'étaient promis foi et amitié; qu'il était le parrain d'un de ses enfans. Il lui offrit de le recevoir en grâce, de lui rendre tout le pouvoir qu'il avait, ou même un plus grand. Rien ne put apaiser la rage sanguinaire du Sanglier; il redoubla ses coups, de sa hache lui fendit la tête et l'abattit devant lui. Non content de l'avoir ainsi massacré, il fit traîner son corps jusque sur la place de Saint-Lambert, où il demeura exposé et dépouillé; puis on le jeta dans la Meuse, en défendant que la sépulture lui fût donnée.

Cela fait, Guillaume d'Aremberg entra dans la ville, fit mettre à mort quelques uns des servi-

teurs et du peu d'amis qu'avait ce malheureux évêque, et livra leurs maisons au pillage de ses gens. Puis il assembla les chanoines, leur ordonna d'élire pour évêque Jean de la Marck son fils, qu'il avait amené avec lui, signifiant que le chapitre resterait enfermé jusqu'à ce que cette élection fût faite. Il les contraignit encore d'engager aux banquiers florentins établis à Cologne les revenus de l'évêché pour plusieurs années, afin, disait-il, de pouvoir acheter en cour de Rome la confirmation de l'élection de son fils. Son pouvoir ainsi établi dans la ville, il permit pourtant aux cordeliers de chercher le corps de Louis de Bourbon, et de l'ensevelir; ensuite il envoya sommer tout le pays de Liége de reconnaître son autorité.

Sans parler même de l'épouvante que répandit un si grand crime dans tous les pays voisins, et de la pitié qu'inspirait le meurtre d'un évêque cousin du roi de France, oncle du duc d'Autriche, et aussi grand dans la noblesse que dans l'Église, il était pressant de pourvoir à la sûreté du comté de Namur et du duché de Brabant[1]. On voyait de quoi était capable Guillaume d'Arem-

[1] Amelgard. — Molinet.

berg. Déjà il promettait son appui aux gens d'Utrecht; le duc de Clèves lui offrait son alliance et son secours. Il avait avec lui Jean de Neufchâtel et quelques gentilshommes de France. Le roi le favorisait. Il importait donc de ne pas lui laisser le temps de s'affermir ; c'était le seul moyen de sauver des plus crüels ravages les États du duc Maximilien.

La noblesse de Brabant et du comté de Namur s'assembla promptement pour chasser Guillaume d'Aremberg. C'était le 3o août qu'avait péri le malheureux évêque. Trois jours après, les Brabançons étaient déjà entrés dans le pays de Liége. De moment en moment, arrivèrent ceux qui étaient plus éloignés des frontières, et les plus vaillans capitaines et serviteurs du duc Maximilien : le comte de Romont, le comte de Nassau, le sire de Breda et d'autres. Cette armée trouva d'abord peu de résistance, s'empara de Saint-Tron, d'Hasselt, de Tongres, mais le siége de Liége n'était pas une entreprise facile, et cette guerre ne pouvait être terminée promptement.

Les forces du duc Maximilien se trouvant ainsi toutes employées, soit contre le Sanglier des Ardennes, soit contre la ville d'Utrecht, le roi pouvait de plus en plus prendre ses avanta-

ges pour traiter. Mais en même temps sa santé allait s'affaiblissant. Une nouvelle rechute l'avertissant encore une fois que sa fin pourrait bien être prochaine, il voulut voir son fils pour lui donner ses dernières instructions, et régler pour le mieux son avènement à la couronne.

Jusqu'alors il avait fort négligé le Dauphin, jamais il ne le voyait. On ne l'amenait point au Plessis, et le roi n'allait point à Amboise [1]. Chacun disait que cet enfant lui faisait ressentir plus de crainte que d'affection; il se souvenait que lui-même, dans sa jeunesse, avait été mis à la tête de la faction de la Praguerie contre son père. Il voyait que dans tous les desseins qu'on formait contre lui il était toujours question de gouverner au nom du Dauphin. De sorte qu'on usait de grandes précautions, soit pour qu'il ne fût pas enlevé, soit pour qu'il ne fût point parlé de lui. Il était nourri et élevé à Amboise parmi les femmes, sans avoir autour de lui ni précepteurs ni domestiques qui eussent quelque importance. Il était défendu d'aller le visiter à Amboise; et le roi entrait même en soupçon et se montrait mécontent lorsqu'il savait que quelque sei-

[1] Comines. — Seyssel. — De Troy.

gneur avait pris route par la ville d'Amboise.

Un jour il écrivait en ces termes au chancelier : « Maître Pierre, je ne sais si Jean Lallemand n'a point d'accointance avec mon fils ; et « pour ce que j'en ai un doute, je me suis avisé « que vous ne lui bailliez rien. »

Une autre fois le sire du Bouchage, qui était un des plus avant dans la confiance du roi, prit sur lui d'aller rendre ses devoirs à l'enfant. Pour le divertir un peu, il l'amena dans les champs, mais non loin du château, et fit prendre quelques perdreaux devant lui dans une chasse au vol. Dès que le roi en fut instruit, il entra en grande colère, et personne ne songea plus à risquer une pareille chose. La chose était au point que l'on se demandait parfois parmi le vulgaire si le Dauphin était mort ou vivant. D'autres disaient que le roi avait cru à propos de supposer un héritier à la couronne, pour arrêter l'ambition des princes; mais que l'enfant ne lui étant rien, il ne ressentait pour lui nulle tendresse.

Cet enfant, vivant ainsi seul et enfermé, n'avait rien qui pût lui élever le cœur, ni lui donner goût à devenir docte et sage. Le roi ne s'en mettait guère en peine et ne lui fit pas même enseigner le latin : « Je ne veux point qu'il en sache

« d'autres paroles, disait-il en plaisantant, sinon : « *qui nescit dissimulare, nescit regnare;* c'est tout « ce qu'il faut de latin à un prince. »

Il est vrai que le Dauphin était de faible santé et fut souvent malade, quelquefois même dangereusement; pour lors le roi s'en montrait fort inquiet et paternellement occupé[1]; il envoyait sans cesse savoir de ses nouvelles, et n'oubliait rien pour qu'il fût bien soigné et entouré de médecins habiles.

Maintenant qu'il voyait en son fils son prochain successeur, il commença à se comporter avec lui d'une autre sorte. Il fit composer sous ses yeux, par de bons et notables hommes, non point seulement doctes, mais propres à la garde, défense et gouvernement du royaume, un petit volume qu'il appela le Rosier des guerres. C'était un recueil des plus pieuses, des plus sages, des plus nobles maximes, tant sur la façon de se bien conduire selon la loi de Dieu et la justice, que sur l'art de gouverner, de rendre les peuples heureux; sur la politique, particulièrement sur la science de la guerre, sur les qualités qu'il y faut apporter, le choix des chefs, la discipline

[1] Lettre du sire de Bauveau.

des soldats, les discours qu'on leur doit tenir, enfin, toute la conduite d'une armée. Rien n'est plus digne d'un loyal et vertueux prince que ce livre, et l'on n'y trouve nulle trace de ce que le roi Louis XI pratiquait dans les affaires ou disait dans ses discours familiers. Voulant laisser à son fils et aux temps à venir un témoignage solennel de ses pensées, il lui sembla que si la ruse et la violence convenaient par momens au bien des affaires, la justice est de tous les temps; que le mal peut se pratiquer, mais qu'on ne saurait pourtant se résoudre à l'enseigner; et que si par forme de plaisanterie, en devisant selon l'occasion de chaque jour, il avait pu montrer peu de souci des plus saintes maximes, du moins elles devaient trouver place nécessaire dans le beau langage d'un livre.

Ce livre devait être comme une préface ou préparation aux chroniques de France, qu'il fit aussi écrire pour son fils; « car, y est-il dit, la recordation des choses passées est moult profitable, tant pour se consoler, conseiller et conforter contre les adversités, que pour esquiver les inconvéniens auxquels les autres ont trébuché, et pour s'animer et s'efforcer à bien faire comme les meilleurs.... C'est aussi un grand plaisir et

passe-temps de réciter les choses passées; comment, de quelle manière et en quel temps sont advenues les pertes, conquêtes ou réductions de pays. »

Avec un tel goût pour l'histoire, qui lui semblait la plus profitable et la plus récréative des sciences, le roi ne pouvait manquer à ce qui avait été constamment pratiqué par ses prédécesseurs; il avait veillé à ce que les chroniques tenues à Saint-Denis fussent continuées. Jean Castel, religieux de cette abbaye et abbé de Saint-Maur, avait été long-temps chargé de cet office, moyennant deux cents francs de pension. Lorsqu'il était mort, en 1479, ce qu'il avait écrit fut déposé à Saint-Denis dans un coffre à deux clefs. Le roi voulut en avoir connaissance, et commanda à Mathieu de Nanterre, président au Parlement, à Jacques Louet, garde du trésor des chartes, et à l'abbé de Saint-Denis de lui envoyer tout ce qui concernait les chroniques du royaume. C'était ainsi qu'en se raillant souvent des docteurs et leur préférant les gens qui connaissaient les affaires du monde; aimant aussi bien mieux converser d'une façon vulgaire et facile[1] qu'en-

[1] Amelgard.

tendre ou faire de beaux discours, le roi Louis XI n'oubliait cependant pas les sciences et les lettres, et il voulut, mais un peu tard, les faire servir à l'éducation de son fils.

Ce n'était pas seulement des instructions de cette sorte qu'il pensa à lui laisser. Il désira lui faire connaître solennellement ses intentions sur la façon dont il croyait que le royaume de France devait être gouverné après sa mort, et donner aux conseils de son expérience une sorte d'autorité qui lui pût survivre. En conséquence, il se rendit le 21 septembre à Amboise, et là, en présence de plusieurs des princes du sang, d'autres grands personnages et des gens de son conseil, il fit venir son fils, et lui tint un fort long discours.

Il parla d'abord de la fragilité des choses humaines et de leur brièveté ; puis de la grâce que Dieu lui avait faite de le choisir pour chef et gouverneur de la plus notable nation de la terre, où tant de rois ses prédécesseurs s'étaient montrés si grands, si vertueux et si vaillans, qu'ils avaient gagné le nom de très-chrétiens, en mettant et réduisant à la bonne foi catholique plusieurs grands pays et diverses nations habitées par les infidèles, en extirpant les hérésies et

entretenant le Saint-Siége apostolique et la sainte Église de Dieu en leurs droits, libertés et franchises ; tellement qu'il y en avait un certain nombre tenu pour saints.

Ensuite il dit que, grâce à Dieu et à l'intercession de la sainte Vierge, il avait défendu et gouverné son royaume si bien, qu'il l'avait augmenté de toutes parts par sa grande sollicitude et diligence, et aussi avec l'aide de ses bons et loyaux officiers, serviteurs et sujets.

« Cependant, dit-il, tantôt après notre avènement à la couronne, les princes et seigneurs de notre sang et autres grands seigneurs ont conspiré contre nous et la chose publique de notre royaume, tellement que, par le moyen de ces pratiques et trahisons, de si grandes guerres et divisions ont pris source, qu'il en est advenu merveilleuse effusion de sang humain, destruction du pays, désolation du peuple, qui ont duré depuis notre avènement jusqu'à présent, qui ne sont point encore toutes éteintes, et qui, après la fin de nos jours, pourraient recommencer et longuement durer, si l'on n'y donnait pas bonne provision.

« C'est pourquoi nous avons eu égard à ces choses : nous avons aussi considéré l'âge où nous

sommes, la maladie qui nous est survenue, pour laquelle nous sommes allé en très-grande dévotion voir et visiter le glorieux corps de ce grand ami de Dieu, monsieur saint Claude, ce qui nous a grandement soulagé, et ce qui nous a, avec l'aide de notre Créateur, de sa sainte Mère et dudit saint, fait revenir de ce voyage en bonne prospérité et santé. Alors nous avons conclu et résolu de venir vous voir, vous, notre très-cher fils Charles, Dauphin de Viennois, et de vous raconter plusieurs belles et notables choses pour l'édification de votre vie, vos bonnes mœurs, le gouvernement et la conduite de la couronne de France, s'il plaît à Dieu qu'elle vous advienne après nous, ainsi que nous le souhaitons, car c'est votre véritable héritage, et vous le devez entretenir et gouverner à votre honneur et louange, au profit et utilité des sujets et de la chose publique de votre royaume. »

Il lui recommanda d'abord de se conduire par les conseils de ses parens, des seigneurs de son sang, des autres grands seigneurs, barons, chevaliers, capitaines, et autres gens sages, notables et de bon conseil, de ceux surtout qui lui avaient été bons et loyaux serviteurs.

Il lui ordonna et enjoignit expressément de

maintenir dans leurs charges et offices les princes du sang, les autres barons, seigneurs, gouverneurs, chevaliers, écuyers, capitaines, chefs de guerre, tous autres ayant charge ou conduite de gens, villes, places ou forteresses; et aussi les officiers ayant office tant de judicature qu'autres, sans changer, destituer ni désappointer aucun d'eux, sinon qu'ils fussent trouvés être autrement que bons et loyaux, et après que la chose serait bien et dûment prouvée et déclarée par justice, ainsi que cela devait être.

Et sur cela il allégua son propre exemple[1] : « Car, dit-il, quand le roi Charles, mon père, alla « à Dieu et que je vins à la couronne, je désap« pointai plusieurs des bons et notables chevaliers « du royaume qui l'avaient servi et aidé à con« quérir la Normandie et la Guyenne, à chasser « les Anglais du royaume, à établir paix et bon « ordre. Mal me prit de ces mutations d'office; j'en « eus la guerre du bien public, qui pensa tout « perdre, et a produit tant de dommages et de « destructions qui durent encore. Si vous faisiez « le semblable, il pourrait vous arriver sembla« blement et même pis. Ainsi, aimez sur toutes

[1] Comines.

« choses le bien, l'honneur et l'augmentation « du royaume : ayez-y bien égard, et ne faites « rien qui y soit contraire, quel que soit le cas « advenant. »

Le roi demanda alors à son fils ce que lui en semblait, et s'il avait ferme propos et bonne intention d'accomplir tout ce qu'il venait de lui dire. L'enfant répondit qu'il se conformerait de bon cœur et selon son pouvoir aux enseignemens que son père venait de lui donner.

Pour plus de solennité, le roi lui ordonna de se retirer en une autre chambre avec les principaux seigneurs et conseillers, pour parler avec eux de tout ce qui venait de se dire, et bien aviser s'il voudrait obéir aux injonctions qui lui étaient faites.

Cette formalité remplie, le Dauphin rentra et dit à haute voix ; « Monsieur, avec l'aide de Dieu, « et quand son bon plaisir sera que les choses « adviennent, j'obéirai à vos commandemens, « et ferai, maintiendrai et accomplirai ce que « vous m'avez enjoint, ainsi qu'il a été arrêté. « — Puisque vous le voulez ainsi pour l'a- « mour de moi, reprit le roi, levez-en la main. » Le Dauphin leva la main, et alors le roi continua.

Il entra alors dans le détail des services qu'il avait reçus de ses principaux serviteurs et officiers tant absens que présens, des motifs de la confiance qu'on devait avoir en eux, et les recommanda par leurs noms à son fils. Il lui dit d'écouter surtout les conseils de monsieur du Bouchage et du sire Gui Pot, bailli de Vermandois. Pour les choses de la guerre, il lui indiqua monsieur d'Esquerdes, comme un chevalier de bonne et grande conduite, digne de toute confiance. Enfin il n'oublia pas ses deux favoris, maître Olivier et Jean Doyat, gouverneur d'Auvergne; car plus il allait, plus ces deux hommes, haïs de tout le royaume, jouissaient de ses bonnes grâces.

Enfin il parla de ses ennemis, des adversaires du royaume, de ceux à qui il imputait tant de troubles et de malheurs; disant à son fils comment il devait se garder d'eux, et quelle conduite il fallait tenir à leur égard.

Lorsque cette cérémonie fut terminée, le roi ordonna à maître Pierre Parent, son notaire et secrétaire, d'en dresser procès-verbal, en rapportant tout ce qui s'y était dit ou fait, pour ensuite être envoyé au Parlement, à toutes les cours de justice et autres, à tous officiers quelconques,

avec ordre de l'enregistrer et publier dans la forme des lettres patentes. Maître Parent fut aussi autorisé à en délivrer expédition pour servir à qui de droit, de confirmation en leurs charges et offices, au nom du nouveau roi après son avènement.

Le roi, qui prévoyait bien que si, après sa mort, le royaume était troublé par quelqu'un des princes de son sang, ce serait par le duc d'Orléans, voulut aussi essayer d'y pourvoir. Le duc de Bourbon était déjà âgé, d'un caractère irrésolu et d'une santé languissante; il n'avait point d'enfans; c'était son frère le sire de Beaujeu, gendre du roi, qui devait être son héritier. Le comte de Nevers, dernier prince de la maison de Bourgogne, n'avait pas non plus d'enfant mâle, et il était si peu ambitieux ou d'une telle faiblesse de volonté, qu'il n'avait rien réclamé de la succession de son cousin le feu duc Charles, tandis qu'il avait droit à l'avoir presque entière. Le comte du Perche, fils du duc d'Alençon, était à la Bastille. Le comte de Montpensier avait plus de quatre-vingts ans; son fils, Gilbert de Bourbon, était gouverneur du Poitou et n'avait jamais donné nulle inquiétude au roi. François de Bourbon, comte de Vendôme, était un enfant. Le comte

d'Angoulême ne semblait pas d'un caractère entreprenant.

Le duc d'Orléans, mari de madame Jeanne de France, avait, au contraire, laissé voir ce qu'on pouvait attendre de lui, et le roi son beau-père avait jugé d'avance ce qui en effet advint peu d'années après; car ce fut lui qui, avant de régner sous le nom du bon roi Louis XII, brouilla tout dans le royaume pendant la minorité de Charles VIII.

Dans un temps où les droits des princes ne se réglaient que par la force et ne se maintenaient que par la crainte, il n'était pas facile d'assurer l'avenir, et comme il n'y avait nulle autorité qui pût contraindre les grands seigneurs à reconnaître et à suivre des lois dans le royaume, force était de recourir aux sermens, tout ainsi qu'avec des princes étrangers avec qui l'on traite de la paix. Ce fut le seul recours du roi Louis, qui souvent en avait essayé tant pour lui que pour les autres, et qui avait pu voir quelle en était l'efficacité.

Louis, duc d'Orléans, pour lors âgé de vingt et un ans, fut donc conduit par le roi au château d'Amboise, et jura au nom de Dieu créateur, par le saint canon de la messe, par les saints

subsides sans le consentement des États du royaume. La chose avait été excusée et même louée à cause du bien qui en était sorti. Le bon ordre avait été remis partout; la discipline établie parmi les gens de guerre; les pillages des routiers avaient cessé; puis la Normandie et la Guyenne avaient été reprises sur les Anglais. Une bonne et salutaire paix avait succédé à cette délivrance du royaume. Les compagnies d'ordonnance et les francs-archers ne servaient qu'à bien garder les provinces. Chacun voyait qu'elles étaient entretenues pour le bien public; dix-sept cents hommes d'ordonnance et dix-huit cent mille francs d'impôts suffisaient à un si bon emploi.

Le roi Louis avait terriblement abusé de cette habitude qu'avaient prise les peuples d'acquitter les taxes sans qu'elles fussent consenties, et ils avaient payé cher la trop grande confiance que son père leur avait inspirée. Dès son avènement, il avait voulu, comme les princes d'Italie[1], avoir, non pas des gens d'armes et des francs-archers pour la défense et la conservation du pays, mais des bandes à sa pleine et entière obéissance, afin

[1] Comines.

d'exécuter ses volontés et accomplir ses entreprises. Il lui avait fallu des capitaines qui fussent à lui à la vie et à la mort, à cause des grands biens qu'ils pouvaient avoir ou espérer de lui. Puis étaient arrivées les discordes dans le royaume, les guerres pour le Roussillon, la querelle sanglante avec le duc de Bourgogne, enfin la conquête de son héritage. De sorte que chaque année le nombre des gens de guerre avait augmenté, et avec eux la charge des impôts. Maintenant le roi avait quatre ou cinq mille hommes d'ordonnance, six ou huit mille Suisses et plus de douze mille gens de pied, soit pour tenir la campagne, soit pour garder les villes. L'artillerie était immense. Afin de payer une telle armée, il fallait lever quatre millions sept cent mille francs, ce qui était trois fois plus que sous l'autre règne. Encore les gens de guerre n'observaient-ils aucune discipline, et pillaient-ils tout sur leur passage.

Aussi la misère du royaume était-elle vraiment lamentable [1]. Les choses en étaient venues au point qu'on ne pouvait même plus dire que le pauvre peuple portait le fardeau des impôts : il

[1] État de 1483. — Amelgard — Seyssel.

y succombait et périssait à la peine. Une année de mauvaise récolte après un hiver rigoureux était venue s'ajouter à tant de détresse. Les maladies et la famine faisaient d'effroyables ravages. On n'entendait partout que plaintes et gémissemens, qui ne désarmaient pas la rudesse, la violence et les injustices des collecteurs. « Qui « jamais eût imaginé, disaient, non pas même le « vulgaire, mais les hommes graves et sages, qui « eût pu croire qu'on verrait traiter ainsi ce « pauvre peuple, jadis nommé Français? Main- « tenant c'est un peuple de pire condition que le « serf; car le serf du moins est nourri par son « maître, tandis que le peuple est assommé de « charges insupportables. »

Les uns quittaient leurs champs et leurs pauvres cabanes, et s'en allaient chercher asile hors du royaume. Il y en eut beaucoup qui vinrent en Bretagne. D'autres même se trouvèrent si désespérés qu'ils allèrent en Angleterre chercher leur vie chez les anciens ennemis de la France. On vit des malheureux tuer leur femme et leurs enfans, puis se tuer après. Ailleurs, les bestiaux ayant été enlevés par les collecteurs, le laboureur attelait à sa charrue ses fils ou sa femme. Il y en avait qui n'osaient cultiver leur terre que

pendant la nuit, de peur d'être aperçus et taxés plus fort.

En outre des désordres infinis se commettaient dans la perception de ces impôts. Les gens qui en étaient chargés se sentaient appuyés de l'autorité d'un maître dur et impitoyable; comme il faisait punir sans miséricorde toute rebellion ou résistance, ces gens-là ne prenaient aucun souci de bien remplir leur office. Ils rançonnaient les paysans pour leur propre compte, divisaient l'impôt à leur guise et sans autre règle que leur volonté. Telle paroisse payait deux fois; tel particulier était mis en prison pour son voisin. La patience des peuples était à bout.

Le roi connaissait l'état du royaume; ce n'était pas le moindre motif de sa tristesse, de sa méfiance et des idées qu'il se faisait sur les périls dont il se croyait environné. Il eût bien voulu soulager ses sujets; mais la paix n'était pas encore faite, et pour l'avoir profitable, il fallait encore montrer une armée redoutable. D'ailleurs, puisque le peuple était mécontent, il importait d'autant plus d'avoir des gens de guerre pour le maintenir en obéissance. Plusieurs années de sagesse et d'habileté auraient à peine suffi pour tout ramener à un point raisonnable.

Mais si le roi savait le mal, jamais il n'avait été moins disposé à écouter la moindre remontrance, le moindre conseil ; jamais il n'avait été si ombrageux et si irritable sur tout ce qui touchait à son pouvoir. Il ne pouvait plus endurer que des serviteurs humbles, de petite condition ; il lui plaisait même que leur mauvaise renommée les rendît plus soumis et dévoués. Ceux-là ne lui parlaient jamais d'affaires, hormis de celles pour lesquelles ils recevaient ses commandemens, comme de la conclusion de la paix ou de ses armées, jamais des choses de l'intérieur du royaume:

C'est ce qu'on put bien voir par ce qui arriva alors à Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours. C'était le plus respectable prélat du royaume. Le roi s'étant recommandé à ses prières, afin d'obtenir de Dieu le rétablissement de sa santé, le saint évêque en prit occasion de faire très-humblement quelques remontrances au roi. Il lui parla du malheur des peuples, du fardeau des tailles [1], et lui fit entendre que rien ne serait plus agréable à Dieu que de donner quelque soulagement au royaume. Il insista encore plus sur la façon

[1] Seyssel. — Legrand et pièces.

dont le roi avait traité l'Église et le clergé. En effet, malgré sa dévotion, nul prince n'avait peut-être eu moins d'égards pour l'ordre ecclésiastique. Le cardinal Balue avait passé douze ans dans une cage de fer; l'évêque de Verdun avait aussi souffert une longue prison; l'évêque de Coutances avait été mis en justice et détenu. L'évêque de Laon, fils du connétable de Saint-Pol; l'évêque de Castres, frère du duc de Nemours, avaient été éloignés de leur siége; d'autres avaient eu leur temporel saisi. Ce qui semblait encore plus fort, le cardinal de Saint-Pierre, légat du pape, avait été arrêté à Lyon en 1476. L'archevêque de Tours pensait que c'était de lourdes charges sur la conscience du roi.

Les avis de l'archevêque furent mal reçus du roi. Il dit que pour parler ainsi, il fallait être ennemi de lui et du royaume, ou bien ignorant des affaires; que c'était ne point connaître la nécessité des choses, et qu'à écouter de tels conseils on perdrait le royaume. Il chargea l'archevêque de Narbonne d'écrire au chancelier, pour lui ordonner de réprimander l'archevêque. Trouvant sans doute que ce n'était pas assez montrer sa volonté, lui-même écrivit la lettre suivante :

« Monsieur le chancelier, vous répondrez à

monsieur de Tours, de par moi, que depuis que je connais la grande plaie qu'il voulait faire contre la couronne, je ferais un grand péché, et je craindrais beaucoup pour ma conscience, si je le croyais en rien, si je lui demandais conseil, et assurément je ne voudrais en rien lui en demander, ni le mêler d'aucune chose.

« Item, vous lui direz que quand je lui ai écrit, c'était afin qu'il voulût bien prier Dieu pour ma santé; par quoi il n'avait que faire de se mêler plus avant; car il me semble qu'il est tenu à plus envers moi qu'envers le cardinal Balue, ou le cardinal Sancti-Petri *ad Vincula*.

« Item, dites-lui qu'il me déplaît fort qu'il ait mis ainsi la main à la charrue, et se soit ingéré à regarder en arrière. Tant que je le verrai partial, je ne voudrai pas me fier à lui.

« Chancelier, s'il y a un homme qui se plaigne, je ne le crains en rien. Faites justice incontinent de celui qui a tort, mandez-le-moi, et laissez là toutes mes besognes pour celle-là. Écrit à Meung-sur-Loire, 24 août. »

Le chancelier alla trouver le digne archevêque, et lui parla sévèrement au nom du roi. Il rappela la dévotion de ce prince, son respect pour le Saint-Siége, et maintint qu'il n'avait rien fait

que maintenir l'autorité et juridiction de la couronne, selon les sermens faits à son sacre : sermens faits sur de saintes choses envoyées du ciel et apportées par les anges, et qui, certes, n'étaient pas moindres que les choses qui servaient à sacrer les évêques et archevêques. Enfin, après ces réprimandes, le chancelier somma l'archevêque de déclarer s'il voulait observer le serment de fidélité qu'il avait fait au roi. C'en fut assez pour rendre bien humble et bien repentant l'archevêque de Tours, qui se mit en grande peine pour se justifier auprès du roi et regagner ses bonnes grâces.

Mais tel était l'esprit du roi, que, tout en maintenant avec aigreur et fierté qu'il n'avait agi que selon la justice et ses droits envers le clergé, il ressentait en lui-même une sorte d'inquiétude, et craignait, soit d'avoir commis un péché, soit de s'être fait de puissans ennemis auprès de Dieu. Aussi fit-il solliciter du pape l'absolution pour avoir détenu si long-temps le cardinal Balue et l'évêque de Verdun. Il ne voulait pas que ce dernier conservât un siége dans le royaume, mais il ne s'y prit plus avec violence, et obtint du pape que Guillaume d'Haranconrt serait transféré à l'évêché de Vintimille, sauf à compenser la différence

des revenus. Le chancelier eut aussi ordre d'examiner les griefs des divers prélats pour lesquels l'archevêque de Tours avait porté plainte; de sorte que, sur ce point, sa remontrance, toute mal reçue qu'elle eût été, ne laissa pas de produire quelque effet.

Le Parlement se montrait plus ferme que le clergé dans les refus qu'il faisait parfois de céder aux volontés du roi. Jean de Saint-Romain, procureur général, qui depuis beaucoup d'années se comportait avec un grand amour de la justice et sans trop de complaisance pour ce qu'on voulait exiger de lui, avait fini par mécontenter le roi, au point qu'il lui ôta son office. Le Parlement, affligé qu'on eût désappointé un homme si sage et de si bonne renommée, refusa d'abord de recevoir Michel de Pons qui lui avait été donné pour successeur. Il fallut que Jean de Saint-Romain vînt lui-même déclarer que depuis l'ordre du roi il avait cessé de s'acquitter de sa charge. Alors seulement le Parlement la regarda comme vacante; il fut même donné de nouvelles lettres à Michel de Pons. C'était en 1481.

Vers la fin de la même année, le procès du comte du Perche fut envoyé au Parlement: il commença par réclamer que la cour fût suffisam-

ment garnie de pairs, attendu qu'il était pair du royaume. Le roi fut consulté et répondit que, lorsqu'il avait accordé abolition au comte du Perche et lui avait remis ses biens, c'était sous la condition qu'en cas de nouvelle forfaiture, il perdrait le privilége de pairie. Le comte lui-même y avait acquiescé formellement. On procéda donc à son égard comme contre un simple gentilhomme, mais ce fut en toute justice, et la volonté que montrait le roi de le faire condamner ne détourna point le Parlement de son devoir. La procédure dura plus d'une année, et se termina par un arrêt qui montrait des ménagemens pour le roi, mais ne le pouvait satisfaire. Il portait que le comte du Perche avait été constitué prisonnier pour de bonnes et justes causes, et qu'attendu les fautes et désobéissances par lui commises, il devait demander au roi merci et pardon et jurer solennellement de le bien et loyalement servir désormais. De plus, il fut dit qu'il recevrait garnison royale dans ses places et forteresses.

Il y eut peu après une autre occasion où le Parlement ne céda point au gré du roi. Monsieur de Craon venait de mourir, et le comté de Ligni, qu'il avait reçu après la confiscation

du connétable de Saint-Pol, faisait retour à la couronne. Le roi en fit donation à l'amiral de Bourbon : ce fut cette donation que le Parlement refusa d'enregistrer. Jamais sous aucun règne il ne s'était fait autant d'aliénations du domaine de la couronne. Le roi avait mis à l'écart les anciennes lois du royaume à ce sujet, et disposait librement du domaine en faveur des églises, des couvens ou des laïques. Diminuant ainsi ses revenus, il lui fallait accroître d'autant les impôts. Le Parlement n'enregistra ce nouvel acte de munificence que sur l'exprès commandement du roi mentionné sur le registre.

Toutefois, quelle que fût la volonté absolue du roi et la jalousie qu'il avait de son autorité, il se montrait parfois, depuis qu'il songeait à sa fin, surpris de quelques scrupules, ou du moins il cherchait à établir les choses de manière à se passer plus régulièrement après lui. Un peu de temps avant de partir pour Saint-Claude, il écrivit au Parlement : « De par le roi, nos amés et féaux, nous vous envoyons le double des sermens qu'à notre avènement à la couronne nous avons faits. Et comme nous désirons les entretenir, et faire justice à chacun

ainsi qu'il appartient, nous vous prions et mandons très-expressément que de votre part vous y entendiez et vaquiez tellement, que par votre faute aucune plainte ne puisse advenir, ni charger notre conscience. »

L'année suivante, il se présenta une affaire où le Parlement se montra plus ferme que jamais à remplir les devoirs que le roi avait semblé lui rappeler, et sut, pour cette fois, faire écouter ses remontrances[1]. Les intempéries des saisons, et la misère des campagnes avaient produit une disette qui jetait partout l'inquiétude. Le roi avait rendu un édit, sans le faire enregistrer au Parlement, par lequel il défendait de transporter ni blé ni vin hors du royaume; il y était dit aussi que partout où des commissaires se présenteraient au nom du roi pour acheter des grains, il leur en serait délivré de préférence à tous autres et à un prix raisonnable. Bientôt on ne trouva plus à acheter de grains dans la Beauce d'où se tirait toute la provision de Paris. Des hommes munis de commissions du roi se présentaient sur les marchés; et chacun ne songeait qu'à cacher son

[1] Garnier. — Legrand. — Histoire de Paris.

blé pour qu'il ne fût pas acheté par contrainte et à bas prix. La crainte saisit les gens de Paris ; ils se virent menacés d'une horrible famine. Jean Allardeau, évêque de Marseille, ancien serviteur du roi René, que le roi venait de nommer son lieutenant général à Paris, assembla les gens de la ville, et il fut résolu que le prevôt des marchands et les échevins iraient vers le roi lui faire des remontrances.

Le Parlement délibéra aussi que les lettres d'édit ne seraient lues, publiées, ni enregistrées. Comme elles avaient été publiées à son de trompe dans Paris, avant que la cour de Parlement en eût délibéré, il fut ordonné qu'il serait crié par cri public que nonobstant l'édit, les marchands pourraient commercer et avitailler la ville de Paris en la manière accoutumée. En même temps des lettres de remontrances furent écrites pour être portées au roi [1].

Ce fut sans doute en cette occasion que Jean de La Vacquerie, premier président du Parlement, se montra si ferme et parla au roi comme jamais personne ne lui avait parlé. Il venait d'être récemment nommé à cette haute charge pour

[1] Registres du Parlement.

remplacer Jean Le Boulanger, qui avait, ainsi que beaucoup d'autres hommes fort estimés, succombé à l'épidémie dont le royaume était ravagé. Bien qu'il fût entièrement redevable d'une si grande fortune au roi, qui l'avait retiré du service de Bourgogne, et qui, en ce moment même, l'avait choisi parmi ses ambassadeurs pour traiter de la paix, le président de La Vacquerie lui remontra fortement le mal que produisaient ses édits. Le roi rappela alors la résistance que le Parlement faisait sans cesse à ses volontés, et tous les édits qu'on avait si souvent refusé d'enregistrer. Comme il s'emportait en menaces, le président de La Vacquerie, qui était suivi de beaucoup de présidens et de conseillers revêtus de leurs robes rouges, répondit gravement : « Sire, « nous remettons nos charges entre vos mains, « et nous souffrirons tout ce qu'il vous plaira, « plutôt que d'offenser nos consciences en véri- « fiant des édits que nous croyons contre le bien « du royaume. »

Soit que le roi ne voulût pas risquer le repos d'une ville comme Paris, en maintenant son édit sur les grains, soit que la fermeté de ce digne

[1] 1482, v. st. L'année commença le 30 mars.

président lui eût plu, il répondit avec douceur qu'il les remerciait; qu'il leur serait toujours bon roi, et ne les voulait pas forcer à rien faire contre leur conscience. Puis il donna l'ordre que les greniers fussent ouverts et les blés portés sur le marché pour y être librement achetés.

Comme c'est la seule fois que le Parlement ait fait des remontrances au roi Louis XI sous la présidence de Jean de La Vacquerie, et la seule fois aussi que le roi ait déféré à des remontrances, on peut croire que c'est en cette occasion que se passa ce fait, qui d'ailleurs n'est point douteux [1], bien que les registres du Parlement fassent mention seulement de la délibération de la cour. Le nom du président de La Vacquerie demeura en vénération parmi les magistrats, et cent ans après, le chancelier de L'Hôpital le proposait encore comme le modèle de la vertu et de la probité.

Cependant le roi, pressé par le déclin rapide de ses forces, et voyant sa vie se détruire de mo-

[1] Bodin : De la République, 1577. — Extrait des Mémoires des affaires du clergé, 1625. — Remontrances du Parlement, 1615. — Mathieu : Histoire de Louis XI, 1620. — Garnier.

ment en moment, avait chaque jour plus de désir de terminer la guerre par un profitable traité. Mais comme la principale condition devait être le mariage du Dauphin et de mademoiselle Marguerite d'Autriche, il y avait de grands ménagemens à garder à cause du roi d'Angleterre. La prudence voulait que cette négociation fût conclue presque aussitôt qu'elle serait ouvertement commencée; sans cela, le roi Édouard, irrité de ce qu'on lui manquait de foi en préférant mademoiselle Marguerite à sa fille déjà fiancée au Dauphin, aurait pu donner sur-le-champ de grands secours au duc Maximilien; ce prince, qui était fort opposé à ce traité, et qui ne pouvait y consentir que par contrainte, se serait alors trouvé heureux de recommencer la guerre avec une meilleure espérance.

Ainsi la chose fut menée secrètement pendant plus de quatre mois. Les gens de Gand semblaient plus pressés que le roi. Après avoir agi depuis tant d'années par haine contre lui et contre la France, ils étaient maintenant tout aussi empressés dans des sentimens contraires. Ce n'est pas qu'ils eussent la moindre envie d'être joints au royaume. Loin de là, ils voyaient dans le mariage de mademoiselle d'Autriche un moyen de

détruire à jamais cette puissance de Bourgogne qui les avait opprimés. En donnant pour dot à leur jeune princesse toutes les provinces et seigneuries où l'on parlait la langue française, hormis les villes qui servaient de défense à leurs frontières[1], la Flandre flamande se trouverait séparée de la France et aurait pour seigneur un prince peu puissant, hors d'état de ruiner les libertés du pays. C'était l'idée qu'avaient toujours eue les Gantois; mais ils y venaient par une autre voie.

De sorte que, de leur côté, il n'y avait rien de caché dans la volonté qu'ils avaient de faire ce mariage, et ils s'en croyaient d'autant plus maîtres, que mademoiselle Marguerite était entre leurs mains. Les envoyés publics ou secrets du roi recevaient l'accueil le plus amical. Il ne venait pas un trompette français dans la ville qu'il ne fût entouré sur la place, pour s'informer des nouvelles du roi et surtout du Dauphin. On ne prenait aucune patience de tant de retards, et l'on menaçait sans cesse de se donner à l'Angleterre, si le roi hésitait encore à vouloir un si beau mariage pour son fils.

[1] Comines.

Mais il fallait faire consentir le duc Maximilien à subir de si rudes conditions. Les messages du roi y auraient été peu efficaces; la volonté hautaine des Flamands, et l'embarras de plus en plus grand où se trouvait ce jeune prince eurent plus de pouvoir sur lui; il se trouvait sans argent et sans appui au milieu d'un pays étranger, sans aucun conseiller habile. Tout ce qui avait composé la puissance et le gouvernement de cette vaste domination de Bourgogne, était maintenant dispersé et détruit. Enfin les États de Flandre, de Brabant, de Hainaut et de toutes les provinces et seigneuries bourguignonnes, hormis le Duché, la Comté, le Luxembourg et la Gueldre, s'assemblèrent à Alost et signifièrent au duc Maximilien qu'il fallait que ce mariage se fît; il y eut alors nécessité de se rendre au vouloir si fortement prononcé de tous ses sujets.

Le 6 novembre 1482, Maximilien d'Autriche, qui, pour la première fois, prit à ce moment le titre d'Archiduc, donna à quarante-huit députés qui lui furent désignés par les États, pouvoir de traiter de la paix avec le roi de France, et de conclure le mariage de mademoiselle Marguerite avec le Dauphin, aux conditions qui avaient déjà été réglées dans des conférences préalables. Ces dé-

putés reçurent aussi les pouvoirs des États, avec une autorité spéciale, absolue et irrévocable, donnée au nom des pays pour lesquels les États se faisaient forts, et aussi au nom des jeunes princes, attendu leur âge. « Comme leurs bons et loyaux sujets, nous pouvons, et il nous est loisible d'avoir regard et soin d'eux, et du bien de leur pays. » Ainsi s'exprimaient les États ; et tel était le terme où ils avaient réduit l'Archiduc.

Le roi n'avait pas nommé tant d'ambassadeurs. Monsieur d'Esquerdes, Olivier de Coetmen, gouverneur d'Arras, le président de La Vacquerie, et Jean Guérin, son maître d'hôtel, avaient reçu ses pouvoirs le 4 décembre. Ils se rendirent à Arras, que le roi seul s'obstinait à nommer Franchise. Tout était à peu près réglé d'avance ; il n'y eut pas de longs pourparlers. La principale difficulté portait sur les comtés d'Artois et de Bourgogne, que le roi voulait considérer comme faisant parti du royaume, et que les ambassadeurs flamands n'entendaient lui céder qu'à titre de dot de mademoiselle Marguerite. Les Flamands ne voulurent pas non plus, quelque apparens que fussent les droits de la couronne à la possession de Lille, Douai et Orchies, laisser entre les mains du roi les

clefs de leur frontière. Sur ces deux points, ils se montrèrent si résolus, que les ambassadeurs de France, pressés de conclure une paix d'ailleurs si avantageuse, firent consentir le roi à céder. Le traité fut signé le 23 décembre 1482.

Le premier article de la paix était le mariage entre le Dauphin et mademoiselle d'Autriche ; on promettait qu'aussitôt après les ratifications du traité, elle serait remise au roi pour qu'il la fît nourrir, garder et entretenir, comme sa fille aînée, femme de son fils.

En faveur de ce mariage, l'Archiduc et les États de ses pays donnaient pour dot de ladite demoiselle les comtés d'Artois, de Bourgogne, les seigneuries de Mâcon, Auxerre, Salins, Bar-sur-Seine et Noyers.

Il était stipulé que ces diverses seigneuries, notamment la ville d'Arras, seraient gouvernées d'après leurs droits, usages et priviléges accoutumés, au nom du Dauphin futur, mari de mademoiselle d'Autriche.

Saint-Omer devait être remis par l'Archiduc à la garde des bourgeois et habitans de la ville, sous serment de la tenir en neutralité jusqu'à l'accomplissement du mariage : alors seulement le Dauphin devait en prendre possession. Toutes les

précautions possibles étaient prises pour la conservation de cette neutralité.

Cette grande dot devait, et la chose était expressément stipulée, revenir à l'Archiduc ou à son fils si le mariage ne s'accomplissait pas, si mademoiselle d'Autriche décédait auparavant, ou si elle mourait sans enfans.

Le roi abandonnait ses prétentions sur Lille, Douai et Orchies, mais pourrait les faire valoir dans le cas où la dot viendrait à être restituée.

Le roi et le Dauphin se chargeaient de payer les dettes et de servir les rentes constituées à titre d'emprunts, dans les diverses seigneuries, par le feu duc Charles et sa fille Marie. Toutefois les dettes contractées dans la Comté ne devaient être reconnues qu'après la production et l'examen des titres de créance. C'était à cause de tout le désordre où le prince d'Orange et la dernière guerre avaient mis cette province.

Les pensions assignées aux anciens officiers par les défunts Ducs et la duchesse Marie, étaient aussi garanties. Mais le roi ne s'engageait à maintenir ceux qui exerçaient encore leur office, que s'ils étaient reconnus capables et suffisans.

Le roi promettait de ne s'entremettre en rien

du gouvernement des pays du jeune duc Philippe, sous prétexte de sa minorité. Si ce jeune prince venait à mourir sans enfans, le roi promettait que lui, son fils ou autres successeurs, ne changeraient rien aux franchises et libertés des pays qui leur écherraient par ledit héritage.

Les États reconnaissaient la haute souveraineté du roi, et le droit qu'il avait à l'hommage du comte de Flandre; lui, de son côté, confirmait tous les priviléges anciens et nouveaux des villes et communes, notamment ceux qu'elles avaient récemment obtenus de la feue duchesse Marie.

La juridiction tant et si long-temps contestée du Parlement de Paris, était reconnue ne pas s'étendre aux pays de Flandre, et l'on ne pouvait appeler de leur justice à aucune cour du royaume, ni au grand conseil du roi. Lille, Douai et Orchies restaient seules soumises à cette juridiction.

Vingt mille écus en or étaient assignés pour le rachat de la portion du douaire de madame Marguerite, duchesse douairière, qui était dans le duché de Bourgogne, et le roi promettait de la conforter et aider comme sa parente et cousine.

Abolition générale était accordée à tous ceux

qui avaient tenu le parti du feu duc Charles, de la duchesse Marie sa fille et de l'Archiduc, et qui les avaient servis soit par les armes, soit par des voyages en Angleterre ou en Bretagne, soit par conseils, paroles ou écrits. Chacun pouvait, s'il le croyait à propos, se faire délivrer expédition de cette amnistie. L'archiduc en accordait aussi une de son côté.

Les sujets, serviteurs d'un parti et de l'autre, prélats, chapitres, couvens, nobles, corps de villes, communautés et particuliers de tout état et condition, devaient reprendre leurs dignités, bénéfices, fiefs, terres, seigneuries, héritages et rentes, pour en jouir selon leurs titres. Ainsi toute confiscation cessait son effet, et toute vente ou autre disposition faites desdits biens étaient déclarées nulles. Si l'expropriation avait eu lieu par autorité de justice, et pour paiement de dettes, l'ancien possesseur pouvait rentrer dans son bien en acquittant le montant de sa dette, s'il y avait eu précédente hypothèque. Autrement, si l'on avait exproprié pour une dette personnelle au nouveau possesseur, la vente était nulle. Dans ces restitutions, les héritiers pouvaient se présenter au lieu et place de ceux dont ils tenaient lieu.

Aucune répétition pour dommages ou jouissance de revenu ne pouvait être faite ni contre les commissaires des princes, ni contre ceux qui avaient joui des biens à titre de don. Les possesseurs reprenaient leurs domaines en l'état où ils les trouvaient.

Pour rentrer ainsi dans leurs biens, les possesseurs n'étaient pas même tenus de résider ou de faire serment au prince ou seigneur dans les États duquel ils étaient situés, sauf les vassaux et tenans-fiefs. Si c'était l'héritier qui se présentait au lieu et place du possesseur décédé, un délai lui était accordé pour payer les droits de relief et autres, dus au seigneur à raison de l'ouverture de la succession.

Les confiscations opérées sur le connétable de Saint-Pol et ses deux fils, ainsi que sur le sire de Croy, étaient déclarées nulles comme les autres ; mais à la charge de se pourvoir devant le roi, afin de faire régler les droits qui pouvaient être justement réclamés.

Le roi promettait ses bons offices pour faire rendre au comte de Romont son pays de Vaud et les domaines qui lui avaient été confisqués en Savoie.

Le prince d'Orange, la maison de Châlons, le

sire de la Baume et le sire de Toulongeon s'étaient fait nommément comprendre dans la clause de restitution des biens, ainsi que les abbayes d'Anchin et de Saint-Waast qui avaient tenu le parti du duc d'Autriche. Mais au sujet des grandes donations que la duchesse Marie avait faites au prince d'Orange dans la comté de Bourgogne, le roi déclarait ne pas savoir ce que c'était, et se réservait de prononcer ce qui lui semblerait à propos.

Les héritiers de ceux qui avaient été exécutés et mis à mort pour cause de la guerre, pouvaient aussi reprendre leurs biens, à moins toutefois que le procès n'eût été suivi devant les juges ordinaires.

Les ambassadeurs de Flandre demandèrent que les habitans de Franchise ou Arras, qui étaient épars soit dans le royaume, soit ailleurs, eussent permission de retourner librement dans leurs maisons et habitations, pour y reprendre leur marchandise ou métier. Cela fut accordé pour ceux qui étaient réfugiés dans les États de l'Archiduc ; quant à ceux du royaume, il y avait été pourvu, répondirent les ambassadeurs du roi.

Les ambassadeurs de Flandre remontrèrent que les villes d'Arras, Aire, Lens, Bapaume, Bé-

thune, et tous les villages environnans étaient maintenant comme déserts et abandonnés de leurs habitans; ils demandèrent que, pour restaurer ce malheureux pays d'Artois, et afin qu'il pût se repeupler, on l'exemptât pour douze ans de tous aides et impôts ordinaires et extraordinaires, ainsi que de tous les arrérages. Le roi accorda six ans; il confirma aussi le privilége accordé aux bourgeois et habitans de Douai par la duchesse Marie, en récompense de leur fidélité, de ne payer ni aide ni taille pour les biens qu'ils possédaient en Artois.

Les nobles et possesseurs de fiefs dans les États de l'Archiduc et de son fils, qui avaient aussi des domaines ou fiefs dans le royaume, ne devaient pas être tenus à accomplir en personne le service militaire qu'ils devaient à ces deux princes.

Les sentences rendues précédemment au grand conseil des ducs de Bourgogne, ou par le Parlement institué à Malines par le duc Charles, étaient reconnues bonnes et valables, à moins qu'elles ne touchassent directement aux droits du roi, ou qu'elles n'eussent été rendues dans une cause dont le parlement de Paris avait connu.

Les causes qui étaient encore pendantes au grand conseil de Flandre ou à la cour de Ma-

lines, devaient, pour l'Artois seulement, être portées au Parlement de Paris, dans leur état actuel.

Les anoblissemens, amortissemens, transactions, faits par les Ducs, étaient reconnus par le roi, et les parties intéressées pouvaient sans frais en réclamer une nouvelle expédition.

Les abolitions, rémissions et pardons, donnés pour quelque motif que ce fût, étaient aussi déclarés valables. Aucune poursuite ne pouvait être faite au sujet des actes énoncés dans lesdites abolitions, rémissions ou pardons.

Les bénéfices conférés, et les expectatives accordées par les Ducs ou ceux de leurs vassaux qui avaient droit à le faire, étaient aussi reconnus, sans qu'on pût leur opposer la pragmatique, ni aucune loi ou ordonnance du royaume.

Le traité était déclaré commun à Tournai, Saint-Amand et Mortagne, que le roi possédait au-delà des limites de son royaume, entre le Hainaut et la Flandre.

Le roi promettait de rendre, quelque disposition qu'il en eût pu faire, tout ce qu'il pouvait tenir encore dans le Luxembourg et le comté de Chimai.

L'hôtel de Flandre à Paris et la maison de Conflans étaient rendus à l'Archiduc.

L'hôtel d'Artois était attribué à mademoiselle Marguerite.

Pour faciliter le commerce entre les deux pays, le roi promettait d'ôter autant que possible les garnisons de ses places frontières, et de diminuer celles qui lui sembleraient indispensables.

Les ambassadeurs de l'Archiduc avaient demandé que le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne fussent compris dans le traité ; il fut répondu qu'on était en trève avec l'Angleterre, et qu'une alliance avait été jurée par le duc de Bretagne.

Ils prièrent aussi le roi de mettre hors de son service et d'abandonner messire Guillaume d'Aremberg, de ne le secourir par voie directe ni indirecte, et de ne lui donner nulle assistance d'hommes ou d'argent, non plus qu'aux Liégeois, aux gens d'Utrecht et de Gueldre et au duc de Clèves. Il fut promis au nom du roi que, bien plus, il assisterait et aiderait l'archiduc d'Autriche contre ses ennemis et malveillans.

La libre et sûre navigation des navires était réciproquement garantie, et ils pouvaient entrer et librement séjourner pour leur commerce dans les ports et rivières des deux pays sans être aucunement inquiétés.

Les malfaiteurs qui se retireraient d'un pays dans l'autre devaient être saisis et rendus, après information suffisante, au juge le plus proche de la frontière. Les infracteurs de la paix devaient être pris au lieu où ils se trouvaient, sans aucun renvoi, à moins que le délit n'eût été commis sur le pays voisin, auquel cas la remise du délinquant devait se faire sur-le-champ.

Quelles que fussent les contraventions à la paix, aucun des deux partis n'userait de revanche ni de représailles; mais avant d'avoir recours à la guerre, il serait parlementé entre les ambassadeurs du roi, de l'Archiduc et des États, pour s'efforcer d'apaiser amiablement les débats et discordes.

Enfin, de très-grands détails étaient réglés sur la manière dont le roi, le Dauphin, l'Archiduc, les principaux seigneurs de France et de Flandre, les bonnes villes, l'Université de Paris, les États des provinces, et aussi les États, villes et communes de Flandre donneraient leurs scellés et sermens. C'était seulement après ces solennités que devait se faire la remise de mademoiselle Marguerite d'Autriche.

Pendant que de si grandes affaires se termi-

naient ainsi à l'avantage du roi, au gré de ses désirs, et lorsque sa bonne fortune lui rendait une occasion presque aussi favorable que celle qu'il avait manquée lors de la mort du duc Charles, il perdait chaque jour ses forces et déclinait rapidement vers la mort. Il était retourné s'enfermer dans son château du Plessis, et maintenant il n'en sortait plus. Il ne pouvait monter à cheval ni aller à la chasse; il était même trop faible pour descendre dans l'étroite cour de ce château. Son seul passe-temps était de se tenir dans la galerie qui conduisait à la chapelle. C'était une cruelle contrainte pour un génie si actif et si inquiet. L'ennui le dévorait et s'ajoutait à ses maux; il ne savait comment s'en distraire: tantôt il faisait venir des joueurs d'instrumens, et il en eut jusqu'à cent vingt logés près du château; tantôt il donnait ordre qu'on lui amenât des bergers et des bergères du Poitou, pour chanter et danser devant lui les joyeuses rondes de leur pays; et une fois venus, il ne les regardait pas[1]. Pour remplacer la chasse, qui avait toujours été son divertissement favori, il imagina de faire prendre les souris du château par de petits

[1] De Troy.

chiens qu'on dressait à ce gibier. Et toujours absolu dans ses moindres fantaisies, il fit ordonner dans diverses villes[1] que tous les habitans eussent à présenter leurs chiens, afin qu'on pût choisir ceux qui étaient de race à chasser les souris.

Il avait aussi rempli le Plessis de toutes sortes d'animaux étrangers, et, dans sa fantaisie, il semblait qu'il n'en eût jamais assez. Il faisait venir des élans de Pologne, des rennes de Suède, des adives et de petites panthères de Barbarie; mais surtout il lui fallait des chiens de toutes sortes, des levrettes de Bretagne, des chiens couchans d'Espagne, de petits épagneuls à longs poils du royaume de Valence, des chiens courans d'Angleterre.

Les gens qu'il envoyait ou qu'il pensionnait dans toute la chrétienté, avaient commission de lui acheter ces raretés. Il lui semblait que cela ferait parler de lui dans les pays étrangers, et qu'on penserait par-là qu'il n'était ni mourant ni malade, comme le disait la voix publique. Y avait-il en Sicile quelque mule de prix, parlait-on à Naples de quelque beau cheval, on

[1] Amelgard.

les achetait pour le roi de France, et il voulait qu'on les payât très-cher, plus que n'en voulait le vendeur, afin que la chose fît plus de bruit.

Mais c'étaient là ses moindres pensées; ce qui l'occupait plus que toute autre chose, c'était sa méfiance. Elle était devenue telle, depuis sa maladie, qu'elle semblait comme un affaiblissement d'esprit, encore qu'il montrât autant de sens que jamais dans la conduite des affaires de son royaume et dans la suite de ses discours.

Chaque année il avait environné son château du Plessis de plus de murailles, de fossés et de grilles. Sur les tours étaient des guérites en fer à l'abri du trait et même de l'artillerie. Plus de dix-huit cents de ces planches hérissées de clous, qu'on nomme chausse-trapes, étaient dispersées sur le revers du fossé. Un nombre considérable d'arbalétriers veillaient tout à l'entour, et avaient ordre de tirer sur ceux qui approcheraient. Il y en avait chaque jour quatre cents de service; quarante à peu près étaient placés en sentinelles, et un guet nombreux faisait sans cesse des rondes. Tout passant suspect était saisi, amené au prevôt Tristan, qui ordonnait aussitôt son exécution. Les arbres aux environs du château étaient

chargés de cadavres pendus. Les prisons du Plessis et les maisons voisines, dont on avait fait des lieux de détention, étaient remplies de prisonniers; souvent le jour ou la nuit, on entendait les cris lamentables de ceux qu'on mettait à la torture. Le roi parfois se les faisait amener, les interrogeait lui-même, ou se cachait derrière quelque porte pour leur voir donner la question. Il ne fallait pas de grands indices pour ordonner la potence, ou pour enfermer l'accusé en un sac et l'envoyer jeter dans la Loire. Tristan conduisait les procédures plus chaudement encore que le roi. Plus d'une fois ce prince, ému de quelque repentir, chercha à réparer de son mieux des sentences trop précipitées et la mort de fort honnêtes gens, comme lors de l'aventure du moine.

Il était donc en ce château aussi prisonnier, aussi étroitement gardé que ceux qu'il tenait en prison, et faisant aux hommes sensés autant de pitié que de crainte. Sa femme, il l'avait tenue à l'écart; son fils n'avait jamais été élevé sous ses yeux; sa fille Jeanne, duchesse d'Orléans, lui avait toujours déplu. La pauvre princesse, qui était pieuse comme une sainte, était petite, maigre, noire, voûtée, enfin si laide qu'il ne pouvait

souffrir de la voir, et que lorsqu'elle avait à paraître devant lui, elle se tenait toute craintive derrière sa gouvernante[1], la dame de Lesquières, se cachant pour ainsi dire sous sa robe. Il n'avait non plus jamais montré beaucoup de tendresse à Anne, dame de Beaujeu, son autre fille, qu'il aimait pourtant davantage, et qui était, disait-on, remplie de sens et de vertu. Un jour qu'il avait refusé un beau chien que lui voulait donner son compère monsieur du Lude, celui-ci lui dit : « En ce cas, il sera pour la plus sage dame du « royaume. — Qui donc? demanda le roi. — « Ma très-honorée dame votre fille, madame « de Beaujeu. — Dites la moins folle, reprit le « roi, car de femme sage, il n'en est point[2]. »

Le roi menait donc la vie la plus renfermée et la plus solitaire, sans nulle compagnie de sa famille, ni des princes, ni des femmes, ni de ses serviteurs, ni des nobles de son royaume. Jadis il avait eu goût à deviser avec ses conseillers, à leur dire familièrement sa pensée; maintenant il avait écarté tout le monde de lui. Personne n'avait plus la permission d'habiter Tours, Amboise, ni

[1] Mathieu.

[2] Vénerie de Jacques Dufouilloux

les lieux circonvoisins. Il vivait avec des archers et des valets de chambre ; encore en changeait-il souvent, soit par méfiance, soit pour faire sentir son pouvoir ; car c'était encore une de ses pensées de tous les jours. Il destituait, renvoyait, ôtait des pensions, se plaisait à tenir tout en inquiétude près de lui comme au loin, donnait des commandemens sévères uniquement par tourment d'esprit, et par l'idée qu'on était peut-être porté à le craindre moins. « On me croirait mort », disait-il.

Le Plessis était comme une place de guerre : le pont-levis ne se baissait jamais avant huit heures du matin ; alors on relevait la garde, on plaçait les postes dans la cour, dans les fossés, sur le donjon ; puis la porte se refermait, et personne n'entrait plus que par le guichet. Pour le passer, il fallait un ordre du roi : tout mouvement, tout bruit inaccoutumé le mettaient en alarmes. Un visage nouveau le troublait, ou bien il prenait en déplaisance telle ou telle figure.

« Chancelier, écrivait-il un jour, je vous renvoie les lettres que vous m'avez écrites ; mais, je vous prie, ne m'en envoyez plus par celui qui me les a apportées, car je lui ai trouvé le visage

terriblement changé depuis que je ne l'avais vu, et vous pouvez, par ma foi, dire qu'il m'a fait grand'peur. Et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc[1]. »

Cette façon de vivre enfermé et caché à tous les yeux ne servait pas même à calmer son inquiétude et ses méfiances. Au contraire, il savait y trouver un nouveau sujet de crainte. Il lui semblait que dans le royaume on devait le faire passer pour un homme à demi-mort, privé de sens, incapable de gouverner, et que sans doute on attribuait à ces motifs la réclusion où il vivait. Alors il supposait que les princes ou les grands seigneurs avaient la pensée de faire quelque surprise sur le Plessis, de se saisir de sa personne, de l'enfermer et de mettre le royaume en tutelle. De sorte qu'il redoublait de précautions, et plus elles étaient grandes et étranges, plus croissaient dans son esprit les motifs pour en prendre de nouvelles. Peut-être ne se trompait-il pas tout-à-fait, et de tels projets passèrent-ils par la tête de quelques seigneurs; mais il était plus simple d'attendre sa mort, si impatiemment désirée par tout le royaume.

[1] Manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Il y avait encore une autre cause qui le portait à se dérober aux regards. Il était si faible, si maigre, son visage était si changé, qu'il ressemblait à un squelette plus qu'à une créature vivante, et il lui déplaisait de se laisser voir en cet état. Il craignait d'être un objet de pitié et de dégoût, de ne plus imposer nul respect, de confirmer l'idée qu'on avait de sa mort prochaine. Enfin, montrer la majesté royale si chancelante et si détruite lui était une pensée insupportable. Lui, qui n'avait jamais pu souffrir le luxe et la richesse des vêtemens, qui ne s'était jamais vêtu que de bure et de futaine, maintenant portait de belles robes de satin cramoisi, brodées d'or et fourrées de martre, qui le faisaient paraître encore plus défait et décharné. A le voir ainsi vêtu, il eût semblé qu'il était déjà exposé sur le lit de parade de la chapelle funéraire.

Il fallut pourtant, quelque déplaisir qu'il en eût[1], qu'il se laissât voir aux ambassadeurs des États de Flandre et de l'Archiduc, lorsque, dans le mois de janvier 1483, ils vinrent recevoir sa ratification du traité d'Arras et son serment. Cette ambassade était nombreuse et solennelle;

[1] Comines.

elle avait passé par Paris. Les plus grands honneurs lui avaient été rendus, et les Parisiens avaient montré une extrême joie. Il y avait eu *Te Deum*, procession, feu de joie dans toutes les rues, beau et docte discours adressé aux Flamands par le docteur Scourale qui était le plus fameux de l'Université, fête à l'Hôtel-de-Ville, et enfin une belle représentation d'une moralité, sotie et farce, chez le cardinal de Bourbon qui avait fait dresser un théâtre dans la cour de son hôtel.

Après avoir été témoins de toute cette pompe et de cette joie, les ambassadeurs arrivèrent au Plessis[2]; leur surprise fut grande de voir ce triste séjour, cette espèce de prison, où l'on ne pénétrait qu'après tant de formalités et de précautions. Enfin, lorsqu'ils eurent un peu attendu, ils furent introduits sur le soir dans une chambre mal éclairée. En un coin obscur était le roi assis en un fauteuil. Ils s'avancèrent vers lui; alors, d'une voix faible et tremblante, mais qui semblait encore railleuse, il demanda pardon à l'abbé de Saint-Pierre de Gand et aux autres

[1] 1482, v. st. L'année commença le 30 mars.

[2] Amelgard.

ambassadeurs, de ce qu'il ne pouvait point se lever et les saluer. Après les avoir entendus, et avoir conversé quelque peu avec eux, il se fit apporter les Évangiles pour prêter serment. Il s'excusa d'être obligé de prendre le saint livre de la main gauche, car sa main droite était paralysée, et son bras soutenu par une écharpe. Alors, tenant le livre des Évangiles, il le souleva péniblement, et, posant dessus le coude du bras droit, il fit le serment. Ainsi parut aux yeux des Flamands ce roi qui leur avait fait tant de mal, et qui obtenait d'eux un si beau traité par la crainte qu'il leur inspirait, tout mourant qu'il était.

Après cette réception, qui leur sembla à la fois digne de risée et de compassion, les ambassadeurs eurent permission de se rendre à Amboise pour recevoir le serment du Dauphin. Le sire de Beaujeu était resté chargé de la garde et de la conduite du jeune prince. Il écrivit au sire du Bouchage pour qu'on lui envoyât des hommes doctes et d'habiles secrétaires, afin de bien régler ce qui devrait être répondu, et dresser des actes en la forme convenable. Toutes précautions ainsi prises, le Dauphin jura le traité sur le sacré corps de Jésus-Christ et sur le bois de la vraie croix; puis l'ambassade retourna à Tours. Le roi

donna alors sa ratification définitive, et fit remettre aux ambassadeurs trente mille écus d'or et une magnifique vaisselle d'argent.

Dans leur route, ils allèrent encore rendre leurs hommages au Dauphin, et de là ils revinrent à Paris, accompagnés de maître Guillaume Picard, bailli de Rouen, que le roi avait chargé d'une lettre close portant ordre au Parlement d'enregistrer le traité et tous les ordres y relatifs. Déjà, et sans attendre cette lettre, Michel de Pons, procureur général, conjointement avec Guillaume de Ganay et Jean Lemaistre, avocats généraux, avaient, par une protestation, fait toutes réserves nécessaires. Elles portaient particulièrement sur la promesse que le roi avait faite de ne rien prétendre dans la dot de mademoiselle d'Autriche, si elle venait à ne pas épouser le Dauphin ou à mourir sans héritier. C'était porter préjudice aux droits de la couronne, et le Parlement ne reconnaissait pas au roi le pouvoir légitime d'aliéner des seigneuries et domaines qui faisaient ou pouvaient faire partie du royaume. Seulement, vu le grand désir que le roi avait de terminer cette affaire, le procureur général se bornait à déclarer qu'il ferait valoir cette réserve en temps et lieu.

Cette protestation parut de pure forme et ne changea rien aux dispositions des Flamands. Le Parlement les reçut avec grand accueil, enregistra le traité devant eux, et leur donna à choisir entre les deux formules : « Le procureur général « présent et ne s'y opposant pas »; ou bien : « présent et de son consentement. » Ils préférèrent la seconde. La cour demanda aussi à être dépositaire de la ratification de l'Archiduc, ce qui fut accordé. Puis les ambassadeurs, d'après une délibération préalable de la cour, furent invités à assister aux plaidoiries et à prendre place parmi les membres du Parlement ; les abbés et les seigneurs sur le grand banc après les prélats, et les gens des villes après le greffier.

De nouvelles fêtes furent encore données aux ambassadeurs. Ils assistèrent à un magnifique repas chez le bailli de Rouen, dans un bel hôtel qu'il possédait en la rue Quincampoix ; puis ils repartirent, laissant Paris et le royaume dans un contentement qui semblait se renouveler chaque jour, en pensant au bonheur de la paix.

Bientôt après, une ambassade alla recevoir les sermens du duc Maximilien, de tous les grands seigneurs de sa domination, des États et des villes de Flandre, Hainaut, Brabant et Zélande.

Après son retour, madame de Beaujeu, fille du roi, et son mari le sire de Beaujeu, partirent avec une suite brillante et nombreuse pour aller en Flandre recevoir mademoiselle Marguerite d'Autriche, et la ramener en France, où, aux termes du traité d'Arras, elle devait être nourrie et élevée en attendant le moment de son mariage avec le Dauphin.

Tant qu'avaient duré les négociations, le roi avait pris soin d'entretenir autant que possible les espérances du roi Édouard, et de lui faire croire que, nonobstant tout ce qui se pouvait dire, rien ne romprait l'engagement pris à Pecquigny, et si souvent renouvelé depuis, de marier le Dauphin avec mademoiselle Élisabeth. Mais, après la conclusion du traité d'Arras, après que lord Howard, ambassadeur en France, eut presque été témoin des engagemens pris solennellement par le roi et le Dauphin devant les envoyés de Flandre, il n'y eut plus aucun doute à conserver. Le roi Édouard n'avait pas, il est vrai, ajouté une foi entière aux assurances du roi Louis. Beaucoup de choses, depuis plus d'une année, avaient dû lui apprendre quel fond il pouvait faire sur de telles promesses. Les alliances qu'il venait de conclure avec le duc de Bretagne

et le duc Maximilien étaient la preuve qu'il prévoyait une rupture. Mais il était indécis et vivait dans la plus complète indolence. D'ailleurs, il avait entrepris une guerre contre le roi d'Écosse. Le duc d'Albanie, ayant laissé la France, était venu implorer son secours, et, grâce aux nombreux partisans qu'avait ce prince en Écosse, un prompt et entier succès avait couronné cette expédition. Toutefois elle avait coûté de l'argent, et pour commencer une guerre contre la France, il fallait de grands préparatifs.

C'est ainsi que le roi Édouard, entouré de conseillers corrompus, et lui-même se laissant toujours gagner par l'argent du roi Louis, avait manqué l'occasion favorable, et maintenant voyait sa fille outrageusement rejetée, au mépris de tant de traités et de promesses. Ce lui fut un extrême chagrin. Ce mariage avait toujours été le premier désir de lui, et surtout de sa femme. Mademoiselle Élisabeth portait déjà le nom de Dauphine de France. Enfin, rien ne manquait à cet affront. Le roi Édouard prit promptement la résolution de s'en venger; il entretint son conseil et les seigneurs d'Angleterre[1] de son ressentiment et

[1] Hollinshed. — Rapin-Thoyras.

de la volonté qu'il avait de porter la guerre en France.

Mais il était trop tard. Son principal allié le duc Maximilien était maintenant sans force et sans pouvoir. C'étaient les Gantois et les États de Flandre qui gouvernaient, et ils étaient devenus les alliés et les amis du roi de France. Quant au duc de Bretagne, on ne pouvait jamais compter que sur sa haine contre le roi, jamais sur sa fermeté. La colère du roi d'Angleterre était donc peu à craindre, lorsque, pour plus de sécurité, on apprit sa mort. Les uns l'attribuaient au dépit qui le dévorait; d'autres prétendirent qu'il avait été empoisonné par son frère Richard, duc de Glocester, qui était bien capable de ce crime; on dit aussi qu'il était mort après de grands excès de table, et pour avoir trop bu de ce bon vin de Chalosse[1] que lui envoyait chaque année le roi de France.

Ainsi il y avait une sorte de fortune attachée au roi, qui faisait mourir tous ses ennemis ou ceux qui arrêtaient ses desseins. Il avait vu ou fait périr le duc de Guyenne son frère, le connétable de Saint-Pol, le comte d'Armagnac, le duc de

[1] En Béarn.

Nemours, le duc de Calabre, le roi René et toute la maison d'Anjou, don Juan roi d'Aragon ; plus qu'eux tous, le duc Charles de Bourgogne, et puis sa fille. Maintenant le roi Édouard, qui avait vécu tant qu'il pouvait lui être profitable, mourait le jour où il devenait nuisible.

Toutefois il n'avait plus assez de vie pour se réjouir de la mort de personne. Cette dernière nouvelle le trouva indifférent et ne lui causa nul plaisir ; il n'en parla point et fit même semblant de l'ignorer[1]. Lorsque, quelques semaines ensuite, le duc de Glocester s'étant emparé de la couronne au préjudice des deux fils de son frère qu'il fit tuer peu après, écrivit au roi pour l'assurer de son amitié, son ambassadeur ne fut pas reçu ; le roi ne voulut point lui répondre, et parla même de lui comme d'un prince mauvais et cruel, qui n'avait nul droit à la couronne. L'Angleterre ainsi troublée ne pouvait donc porter aucun préjudice à la France, pas plus que le duc Maximilien, devenu prince de nom plus que de fait.

C'est ainsi qu'au déclin de sa vie, et presque un pied dans la fosse, le roi se trouvait, ou par

[1] Comines.

bonheur, ou par prudence, être venu à bout de presque tous ses desseins, et jamais n'avait eu un si grand pouvoir, soit en son royaume, soit dans la chrétienté.

En Espagne, il continuait à avoir pour alliés Ferdinand et Isabelle. La crainte des embarras que le roi pourrait leur donner en appuyant le Portugal et en réveillant le parti de Jeanne la Bertrandeja, les maintenait en bonne amitié avec lui. L'affaire de Roussillon ne se terminait point, mais elle se traitait par voie de négociation et non par les armes.

La Navarre demandait en ce moment plus d'attention. François Phœbus, de la maison de Foix et fils de Magdeleine de France, sœur du roi, était, comme on a vu, roi de Navarre[1]. Il avait passé plusieurs années sous la tutelle de sa mère et sous la protection du roi qui ne lui avait pas été inutile, car la Navarre était divisée par des factions pleines de haine. Au moment où elle commençait à se pacifier, ce jeune prince mourut âgé de quinze ans, empoisonné, dit-on, par la flûte dont il jouait. Peu avant sa mort, on lui avait fait faire un testament en faveur de Catherine de Foix, sa sœur.

[1] Tome IX, pages 247 et 248.

Il eût été difficile à cette princesse de recueillir la succession sans l'appui qu'elle trouva dans le roi Louis, son oncle. Le vicomte de Narbonne, oncle paternel de la princesse Catherine, prétendit que la couronne devait lui appartenir, et prit même le titre de roi de Navarre. Il avait pour secrets partisans en France le duc d'Orléans et le duc de Bretagne, ce que le roi avait bien prévu dans les instructions qu'il venait de donner au Dauphin. Mais c'était un faible secours, tant l'autorité du roi était grande dans le royaume. Alors le vicomte de Narbonne s'adressa au roi Ferdinand d'Aragon, et lui remontra qu'il était dans son intérêt de ne pas laisser le roi de France tout gouverner en Navarre, comme on le voyait depuis douze ans. Don Ferdinand n'écouta point les insinuations du vicomte de Narbonne, non plus que les instances de quelques seigneurs de Navarre qui le portaient à s'emparer de ce pays. Il ne voulait point se mettre en guerre ni en discorde avec le roi de France, et montra seulement le désir de marier don Juan son fils avec madame Catherine, reine de Navarre. C'est ce qui ne convenait nullement à madame Magdeleine de France, qui était régente pour sa fille, comme elle l'avait été pour son fils. Elle voyait bien que ce serait la

ruine de son propre pouvoir ; et son frère le roi Louis, qui gouvernait la Navarre par elle, fut aussi de cet avis. Le mariage avec l'infant d'Aragon ne fut donc pas conclu. Quelques années après, madame Catherine, en épousant Jean d'Albret, porta dans cette maison le royaume de Navarre.

La Savoie continuait à être conduite par les volontés du roi ; il avait contraint Philippe, comte de Bresse, à ne plus prendre aucune part au gouvernement des États de son jeune neveu le duc Charles, et même à se réfugier en Allemagne.

Les affaires d'Italie étaient plus que jamais troublées. Le roi avait le dessein bien arrêté de ne s'y point entremettre, mais chacun y demandait son appui et semblait se soumettre à son arbitrage.

Personne n'avait un besoin plus grand de sa protection que sa belle-sœur madame Bonne de Savoie, duchesse de Milan, qui, après le meurtre de son mari Galéas, était demeurée chargée de la tutelle de son fils Jean Galéas Sforce, duc de Milan. Louis Sforce, dit le More, son beau-frère, s'était emparé du gouvernement et la faisait même retenir prisonnière. Elle s'en plaignit vi-

vement au roi. Louis le More avait aussi envoyé des ambassadeurs pour s'excuser et protester de tout son désir de complaire au roi. Il ne put admettre en sa présence ni les uns ni les autres; mais il fit témoigner son mécontentement à Louis Sforce, et demanda que le jeune frère du duc Jean Galéas lui fût envoyé, afin de servir de gage à la sûreté de ce jeune prince; car si un héritier légitime du duché de Milan se trouvait entre ses mains, il pensait que Louis le More aurait plus d'intérêt à conserver qu'à perdre l'aîné de ses neveux, au nom duquel il gouvernait. Le roi exigea aussi que les alliances de Milan avec le roi de Naples fussent rompues. Toutes ses demandes furent reçues avec soumission. Louis le More ne voulait pas l'offenser; il lui coûtait peu de tout promettre à un mourant.

Le pape implorait aussi son secours. Le roi de Naples s'était réconcilié avec les Florentins, moyennant une pension. Après avoir chassé les Turcs d'Otrante, il avait fait la paix avec eux et retenu à sa solde une troupe de ces infidèles, qui dévastaient le pays jusqu'aux portes de Rome. Son alliance avec Milan achevait de mettre toute l'Italie sous sa puissance. Le pape, pour déterminer le roi à intervenir en sa faveur, lui faisait

savoir qu'occupé avec tendresse de sa santé, il priait Dieu sans cesse pour son rétablissement, qu'il avait même accordé une indulgence plénière à tous ceux qui s'en iraient prier pour lui dans l'église de Notre-Dame del Popolo. Il l'engageait à ne plus faire maigre, et lui envoyait une dispense. Son amitié pour le Dauphin n'était pas moindre, disait-il; il priait Dieu aussi pour la conservation de ce jeune prince, qui annonçait déjà tant de vertus. Pour preuve particulière de son estime, il avait voulu lui envoyer une rose bénie, mais ensuite il avait pensé qu'il valait mieux bénir une épée et lui en faire présent, afin qu'il tînt du vicaire de Jésus-Christ la première épée qu'il ceindrait. Le pape voulait encore donner au Dauphin le titre de gonfalonier de l'Église, que le roi avait aussi porté dans sa jeunesse.

Mais ce qui était plus grave, le Saint-Père exhortait le roi à faire valoir les droits à la couronne de Naples que lui avait laissés la maison d'Anjou, dont il était héritier. Il lui promettait l'investiture de ce royaume, lui offrait l'aide de ses partisans, et faisait valoir les facilités qu'on trouverait, selon lui, à une si belle conquête. Enfin, il n'y avait sorte d'appâts et de flatteries

que le pape n'essayât sur le roi. Peu après il voulut encore employer le crédit de la France sur les Vénitiens. Il avait fait paix et alliance avec eux, et grâce à Robert Malatesta, capitaine de leur armée, l'État romain était délivré des incursions du roi de Naples. Mais ces alliés semblaient déjà trop puissans et dangereux au Saint-Siége; ils ne se laissaient pas conduire à la volonté du pape, et en ce moment assiégeaient Ferrare malgré lui.

Ce n'était pas dans l'état où se trouvait le roi Louis qu'il pouvait penser à se mêler d'affaires si embrouillées et si lointaines. La bonne volonté du pape lui était précieuse en ce moment, mais c'était pour sa guérison ou pour son salut, et non pour les intérêts de son royaume. Il envoya cependant des ambassades à Milan, à Naples et à Venise, afin d'y porter en son nom des paroles conformes au désir du Saint-Père.

En exécution du traité d'Arras, il fallut que le duc Maximilien se résignât à remettre sa fille aux mains du roi. Bien qu'il eût ratifié et juré les conditions de la paix, elle lui était odieuse et semblait pleine de honte pour lui. Mais les Gantois étaient maîtres de ses enfans. En outre, plusieurs seigneurs, qui espéraient avoir part au

gouvernement au nom du jeune duc Philippe, et particulièrement monsieur de Ravenstein, que les États avaient préposé à sa garde, étaient passés dans le parti des gens de villes et se félicitaient du traité. Pour que la princesse Marguerite ne fût pas enlevée en route par son père, les Gantois lui donnèrent une grande escorte, et, sous la garde de madame de Ravenstein, elle fut conduite à Hesdin, où se trouvait monsieur d'Esquerdes, principal auteur de tout ce qui s'était fait dans cette paix. Là, mademoiselle Marguerite fut remise en grande cérémonie à madame de Beaujeu et à l'ambassade qui était venue avec elle.

Le duc Maximilien recueillit cependant quelque fruit du traité d'Arras. Du moment que Guillaume d'Aremberg ne fut plus soutenu par le roi, et que la plupart des Français l'eurent quitté, il ne se trouva plus assez fort pour résister. Il perdit, dans une journée sanglante, une partie de ses gens, entre autres un chevalier du pays de Clèves, nommé le sire Wachtendorch, qui lui avait amené de grands renforts et donnait courage à tout son monde; Pierre Rousslaer, maire de Liége, fut pris en combattant aussi vaillamment. Le Sanglier des Ardennes fut alors

contraint à s'enfermer dans la ville, où il commit encore d'horribles cruautés.

On craignit que le siége ne fût périlleux et difficile, et l'on ne profita point du premier moment de la victoire ; de sorte qu'il fallut finir par traiter et par acheter la paix, en faisant de grands avantages à Guillaume d'Aremberg. Par des conditions signées le 22 mai 1483, les Liégeois se reconnurent débiteurs d'une forte somme envers lui, pour avoir été secourus et défendus par lui, et la seigneurie de Bouillon lui fut donnée en gage. A ce prix, il se désista de l'élection de son fils à l'évêché. Ainsi, un si horrible criminel se trouva plutôt récompensé que puni. Toutefois, deux ans après, il fut pris à la suite de quelques nouveaux brigandages, et tomba entre les mains du duc Maximilien, qui lui fit trancher la tête.

Les gens d'Utrecht, ne comptant plus sur le roi de France ni sur les secours que leur promettait Guillaume d'Aremberg, furent ainsi contraints à se soumettre. Le duc Maximilien obtint ainsi obéissance, au moins, d'une partie de ses sujets.

Lorsque madame de Beaujeu eut reçu la jeune princesse, le sire de Ravenstein voulut qu'en

exécution dudit traité elle prît possession de son comté d'Artois. En conséquence, elle fut d'abord conduite à Béthune, et y fit son entrée. Pour faire acte de souveraineté, elle délivra et accorda rémission à deux prisonniers qui s'y trouvaient enfermés. C'étaient deux frères qui, après avoir commis plusieurs meurtres dans le pays d'Armagnac, avaient pris la fuite. On les avait saisis en Artois, pour les renvoyer devant leurs juges. Le sénéchal d'Armagnac protesta contre cette rémission dès qu'il en eut connaissance, et elle ne devint définitive qu'après l'avènement du Dauphin à la couronne.

Mademoiselle d'Autriche reprit ensuite sa route vers Paris. Elle y fit son entrée le 2 de juin. Les Parisiens, comme tout le reste du royaume, étaient transportés de joie, et depuis long-temps n'avaient espéré tant de bonheur et de soulagement pour le pauvre peuple. On avait préparé une réception magnifique pour la Dauphine. A la porte Saint-Denis, on avait représenté sur de grands échafauds le roi de France dans ses plus beaux vêtemens, assis sur le trône, et près de lui son fils le Dauphin, et mademoiselle Marguerite d'Autriche, sans oublier monsieur et madame de Beaujeu, dont les person-

nages étaient désignés par l'écusson de leurs armes. Tout auprès, sur un autre échafaud, étaient quatre autres personnages représentant le labourage, le clergé, le commerce et la noblesse, qui chacun chantèrent un compliment à la Dauphine en se félicitant de la paix dont sa venue était le gage. Il y eut encore beaucoup d'autres échafauds. Toutes les rues étaient tendues; la Dauphine fit délivrer beaucoup de prisonniers; en réjouissance de son entrée, de nouveaux corps de métiers furent institués et reçurent leurs priviléges.

De Paris, la Dauphine fut conduite à Amboise. Presqu'en même temps y arriva une ambassade de Flandre. L'abbé de Saint-Bertin fit une belle harangue au Dauphin, compara ce mariage à celui d'Esther et d'Assuérus, et il assura que toutes les Marguerite avaient porté bonheur à leur mari et à la Flandre. Marguerite de France, fille du roi Philippe-le-Long, avait apporté en dot à Louis, comte de Flandre, l'Artois et la comté de Bourgogne; Marguerite de Bavière avait eu en mariage le Brabant et le Limbourg, et c'était d'elle que les avait tenus Louis, second comte de Flandre; enfin, Marguerite de Flandre avait épousé Philippe-le-Hardi, et avait com-

mencé la puissante et glorieuse maison de Bourgogne.

Le 23 juin se fit la cérémonie des fiançailles du Dauphin et de mademoiselle Marguerite d'Autriche. Le roi avait voulu qu'une si grande solennité fût dignement célébrée. Toutes les bonnes villes du royaume avaient eu ordre d'y envoyer des députés. La noblesse s'y trouvait aussi en foule; les tables furent tenues, au nom du roi, par le comte de Dunois, le sire d'Albret, le sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, et le sire Guy Pot, gouverneur de Touraine.

Ainsi fut consommée la ruine entière de cette fameuse maison de Bourgogne, qui avait tenu une si grande place dans le royaume et dans la chrétienté. Pendant cent années, elle n'avait fait que croître en puissance, en richesse, en domaines. En dix ans, l'orgueil insensé du duc Charles l'avait mise en débris. Dès ce moment le roi aurait pu attribuer à son fils par un mariage tout ce vaste héritage. Sa présomption, la haine et la méfiance qu'il inspirait, sa prudente timidité avaient rendu difficile ce qui semblait sans obstacles. Il lui avait fallu six années de guerre et de calamités pour regagner en partie ce qu'il avait perdu par sa faute. Mais la fortune l'avait

servi, il parvenait enfin au comble de ses vœux, et la puissance de Bourgogne, qui avait troublé sa vie entière, croulait par ses coups et devant lui, comme il allait mourir.

Il était si affaibli, qu'il ne put songer à se faire transporter au milieu des fêtes qui célébraient son triomphe ; il n'avait pas même voulu admettre en sa présence la nouvelle ambassade de Flandre. C'étaient le sire de Beaujeu et madame Anne sa femme qui commençaient à régler toutes choses ; déjà même on se risquait à s'adresser à eux pour ce qui touchait le gouvernement du royaume. Telle était la volonté du roi; lui-même en avait ainsi disposé. Il croyait ne pouvoir mettre en meilleures mains la garde de son fils et la conduite des affaires. Il savait sa fille sage et vertueuse. Seul, de tous les princes, le sire de Beaujeu avait eu sa confiance ; depuis vingt ans, il l'avait toujours trouvé d'un naturel doux et paisible, sans nulle ambition, et d'une irréprochable fidélité[1]. Et cependant il était tourmenté par la pensée de lui avoir confié un pouvoir que déjà à demi-mort il ne pouvait plus exercer par lui-même. S'il avait eu le moindre

[1] Comines. — Seyssel.

retour de santé, certes le sire de Beaujeu aurait payé de quelque disgrâce la faveur dont par nécessité il avait bien fallu l'honorer. Un jour qu'il présidait un conseil dans le château même du Plessis, le roi qui l'avait ainsi ordonné, et qui était trop malade pour y venir, ne put néanmoins supporter l'idée qu'un autre faisait acte de gouvernement : il envoya sur-le-champ rompre le conseil.

Ce n'était pas seulement jalousie de son pouvoir; les plus cruels et les plus indignes soupçons venaient aussi s'emparer de son esprit. Lorsqu'après le mariage du Dauphin, le sire de Beaujeu et le comte de Dunois vinrent au Plessis annoncer que tout était terminé, et que l'ambassade de Flandre avait pris congé, le roi, qui les vit entrer dans le château avec une suite assez nombreuse, se troubla aussitôt de tout ce mouvement dans un séjour d'ordinaire si tristement tranquille; faisant appeler un capitaine des gardes, il lui ordonna d'aller, sans trop en faire semblant, tâter si les serviteurs des princes n'avaient pas des armes cachées sous leurs robes.

S'il lui venait de telles pensées sur son gendre, le seul de sa famille qu'il aimât un peu, on doit croire que personne n'était à l'abri de ses inquié-

tudes. La méfiance semblait être le dernier sentiment qui vécût en lui, et jusqu'à son dernier jour il en donna des preuves. Ce fut ainsi que malgré toutes les preuves de loyauté et de sagesse que lui avait données messire Palamède de Forbin, il crut à des plaintes qu'on lui en fit, et lui ôta le gouvernement de Provence. C'était risquer de perdre ce pays et de le livrer au parti du duc de Lorraine. Toutefois le sire de Baudricourt qui y fut envoyé rendit un si bon compte du gouvernement de messire Palamède, et lui-même se justifia si bien en venant trouver le roi, que son office lui fut rendu, et son pouvoir plutôt augmenté que diminué.

Un autre serviteur, dont les services étaient grands aussi, ne réussit pas si bien à apaiser la méfiance, et sa disgrâce fut presque le dernier acte de la volonté du roi. Pierre Doriole, chancelier de France, ancien maire de la Rochelle, avait été attaché au duc de Guyenne pendant la guerre du bien public. C'était le comte de Dammartin qui, l'ayant fait connaître au roi, avait été la source de sa fortune. Aussi le roi, tout en reconnaissant son mérite et l'employant aux plus grandes affaires, avait toujours été pour lui un assez rude maître. La moindre résistance de ma-

tre Doriole prenait aux yeux du roi un aspect de trahison. Leurs querelles ordinaires s'élevaient à à l'occasion de toutes ces procédures par commission, les seules que voulût le roi, et qui trouvaient toujours répugnance de la part du chancelier, grand ami de la justice ordinaire et de la loi commune.

Enfin, vers les derniers mois de l'année précédente, il y eut un dissentiment assez grand entre le roi et quelques uns de ses conseillers au sujet des affaires de Bretagne. Le duc continuait à élever beaucoup de plaintes, et en même temps il donnait lieu à de continuels griefs. Son chancelier Chauvin, qui avait été mis en prison à la suggestion de Landais, avait réclamé la juridiction du Parlement de Paris, et le roi avait pris cet appel sous sa protection. Le duc de Bretagne ne répondit rien de satisfaisant, et peu après Chauvin mourut en prison à force de mauvais traitemens.

Malgré tout ce qui pouvait être dit d'une telle conduite, on ne fut point, dans le conseil du roi, généralement d'avis de pousser le duc de Bretagne aux dernières extrémités, et il fut conseillé au roi de procéder par voie d'accommodement sur la difficulté principale : c'était une violation réciproque de limites, dont des deux parts on se

plaignait depuis long-temps, et où les Bretons pouvaient bien ne pas avoir tort. Maître Adam Fumée, ancien médecin du roi Charles VII, et qui l'avait long-temps été du roi Louis, soutint surtout cet avis dans le conseil où il était appelé d'habitude, car il avait été fait maître des requêtes. Le roi vit dans cette opinion un fait de trahison, et témoigna tout son courroux contre maître Adam Fumée.

« Chancelier, écrivait-il, je suis ébahi comment vous avez baillé provision au frère de maître Adam Fumée pour la greneterie que je lui ai ôtée, et aussi que vous souffriez que ledit maître Adam aille à la chancellerie et au conseil, vu qu'il est déclaré avoir fait savoir nouvelles aux Bretons; même son oncle s'est enfui. Vous pouvez lui déclarer qu'il n'y vienne plus, autrement je m'en prendrai à vous. Écrit à Meung-sur-Loire, le 1er août 1482. »

De ce moment, le roi ne cessa point de reprocher au chancelier sa partialité pour maître Fumée et sa conduite dans l'affaire de Bretagne. Le chancelier ayant tardé d'expédier le renvoi pardevant des commissaires, d'un procès entre le procureur général et les moines de Lorois, le roi écrivait : « Je vous prie, beau sire, que vous ne soyez pas si rigoureux en mes besognes, car je

ne l'ai pas été aux vôtres. Je ne sais si c'est maître Adam qui vous le fait faire, parce qu'il n'y a pas d'argent à gagner, mais faites que je ne vous en récrive plus. »

Et le même jour : « Chancelier, vous avez refusé de sceller les lettres de mon maître d'hôtel Boutillat : je sais bien à la persuasion de qui vous le faites; qu'il vous souvienne de la journée que vous aviez prise avec les Bretons, et dépêchez incontinent, sur votre vie. Écrit au Plessis-du-Parc, 24 décembre 1482. »

Après avoir ainsi pris en déplaisance le chancelier Doriole, il se résolut à lui ôter son office, mais sa disgrâce ne fut point rude ; elle parut avoir pour motif sa grande vieillesse. Il reçut une pension de quatre mille francs, et fut, sous l'autre règne, créé premier président de la chambre des comptes. Messire Guillaume de Rochefort, qui avait été un des principaux conseillers du duc Charles de Bourgogne et de la duchesse Marie, fut choisi pour être chancelier de France à sa place. De sorte que le roi laissait les affaires de la guerre et de la justice entre les mains de deux Bourguignons; mais il lui était arrivé souvent de se méfier plus de ses anciens serviteurs que de ceux qui venaient de lui rendre quelque

bon service en trahissant leur ancien maitre.

Tandis qu'il devenait ainsi chaque jour plus soupçonneux, plus absolu, plus terrible à ses enfans, aux princes de son sang, à ses anciens serviteurs, à ses plus sages conseillers, il y avait un homme qui, sans craindre sa colère, le traitait avec une rudesse brutale, ne le ménageait en rien, et lui rendait pour ainsi dire les dures paroles qu'il adressait aux autres. C'était Jacques Coittier son médecin. Voyant toute la faiblesse de son maître et sa crainte de mourir, il s'était emparé de sa confiance, et lui avait donné grande idée de son savoir. Comme nul n'était plus avide, il trouvait que pour tirer parti de son crédit, rien ne lui était plus profitable qu'un langage de grossièreté et de menace. Il eût parlé à un valet plus doucement qu'au roi, qui n'osait souffler et se plaignait bien bas avec quelques serviteurs de la dureté de maître Coittier. « Je sais bien qu'un matin vous m'en-
« verrez où vous en avez envoyé tant d'autres, di-
« sait parfois le médecin; mais, par la mort-Dieu!
« vous ne vivrez pas huit jours après. » Alors le roi tremblant le flattait, l'accablait de caresses et surtout de présens. Lui, qui avait durant sa vie entière tenu en timide obéissance tant de gens de bien, tant de grands seigneurs et de princes, il lui fallait s'humilier devant un malotru, petit bour-

geois de la ville de Poligni en Franche-Comté.

Aussi est-il difficile d'imaginer l'argent que maître Coittier tira du roi pendant environ une année qu'il le tint en dur esclavage. Ses gages avaient fini par être de dix mille écus par mois, et il avait eu successivement en don les seigneuries de Rouvrai et de Saint-Jean-de-Losne, avec le grenier à sel du même lieu, les seigneuries de Brussai près Auxonne, de Saint-Germain-en-Laye et de Triel, les revenus du greffe du bailliage d'Aval dans la Comté; il fit ôter à monsieur du Lude les produits des jardins et de la basse-cour du Plessis-lèz-Tours, et se les fit donner, ainsi que l'office de concierge et bailli de ce château avec ce que rapportaient les droits de geôle, les bancs et étaux du marché. Toute sa famille eut part au pillage où il avait mis le roi. Son neveu fut fait évêque d'Amiens. Ce qui fut peut-être plus singulier encore, il se fit nommer vice-président, puis premier président de la chambre des comptes [1]. C'était assurément un des importans offices du royaume, et il se trouva ainsi à la tête d'une compagnie qui avait d'abord tenté quelque résistance à enregistrer les dons prodigieux dont il se faisait combler.

Une telle faiblesse faisait bien voir quelle ter-

[1] Pièces de Comines.

reur de la mort possédait le roi. Nul homme n'en eut jamais une pareille. C'était une pensée à laquelle il ne se pouvait accoutumer, une parole qu'il ne savait point entendre. Il cherchait partout quelque moyen de ne pas mourir, et ne pouvait croire que ce fût chose impossible que de racheter sa vie. Ce n'était pas seulement aux secours humains de la médecine qu'il s'adressait : accoutumé de tout temps à demander l'aide de Dieu pour toutes les choses temporelles, à implorer la protection de Notre-Dame et des saints pour obtenir ce qu'il souhaitait, il n'avait garde de les négliger quand il s'agissait de ne point mourir.

Comme ce n'avait jamais été en se corrigeant de ses vices, ni en réformant ses mœurs ou ses passions[1] qu'il avait tâché de gagner la faveur du ciel, mais à force de dons et d'argent, par de flatteuses paroles et d'humbles cérémonies, il ne chercha point d'autres moyens; et les superstitions de ses derniers jours furent si bizarres et si nombreuses, qu'on ne les peut raconter toutes, non plus qu'on ne saurait faire la liste de toutes ses munificences envers les églises. On aurait pu croire, si sa maladie eût plus long-temps duré, que tous les biens du royaume et de ses sujets

[1] Seyssel.

auraient passé en fondations ou en offrandes.

Outre les immenses richesses qu'il venait de donner à l'abbaye de Saint-Claude et ses profusions pour Notre-Dame de Cléri, Notre-Dame de la Victoire, Notre-Dame du Puy en Velai, et Notre-Dame du Puy Anjou, il donna en moins d'un an quatre mille livres de rente à l'abbaye de Cadouin en Périgord, où se gardait, dit-on, le saint suaire; il fonda des chapitres à Saint-Gilles en Cotentin, à Sainte-Marthe de Tarascon, à La Poyse en Anjou; il fit de riches fondations à Notre-Dame de Bourges, et accorda quatre mille francs de rente aux religieux de Saint-Antoine de Vienne en Dauphiné pour bâtir une chapelle à Notre-Dame. Sous ses yeux, au Plessis, il fit bâtir une église sous l'invocation de Saint-Jean, et la dota richement; l'abbaye de Saint-Denis, celle de Saint-Germain-des-Prés reçurent des revenus considérables.

Ce fut dans ce temps qu'il se ressouvint d'un vœu qu'il avait fait depuis bien long-temps, et qu'il se reprocha grandement d'avoir négligé. En 1442, lorsqu'il faisait la guerre en Guyenne avec le roi Charles son père, il était, le jour du Vendredi-Saint, monté avec son oncle Charles d'Anjou et le sire de Valori dans une petite barque pour traverser l'Adour. La barque avait

été entrainée par le courant, et heurtant contre un moulin, elle fut submergée. En cette extrémité, et comme il était déjà au fond de l'eau, le roi Louis, alors Dauphin, avait, il s'en souvenait très-bien, fait un vœu à Notre-Dame de Behuart; et aussitôt que cette pensée lui était venue, le courant l'avait poussé sur la grève, où beaucoup de gens étaient accourus pour le sauver.

Afin de récompenser un si grand bienfait trop long-temps oublié, le roi, par lettres patentes du 30 avril 1483, fonda un chapitre à Notre-Dame de Behuart, qui était une petite paroisse dans une île de la Loire au-dessous d'Angers, et donna un beau privilége aux chanoines. Tous les ans, au Vendredi-Saint, ils pouvaient, de leur plein et entier pouvoir, délivrer des lettres de rémission et de grâce à tout habitant du duché d'Anjou, quelque crime qu'il eût commis.

Et pourtant le roi, qui donnait ce droit tout royal à des chanoines, n'en usait point lui-même. Si grandes que fussent ses craintes de la mort et son désir de fléchir la miséricorde divine, il ne se relâcha d'aucune rigueur. Les prisons restèrent remplies de ceux qu'il y faisait détenir. De grands et nobles personnages continuaient à être resserrés dans leurs cages de fer : le sire de la Gru-

thuse, pris à Guinegate; le sire de Thoisi, pris à Dôle; le seigneur Rocca-Berti, ancien gouverneur de Roussillon; Charles d'Armagnac, à qui le gouverneur de la Bastille faisait endurer mille maux et comme une sorte de torture continuelle[1]; le comte du Perche; tant d'autres moins connus, qui depuis beaucoup d'années gémissaient dans ces cages, ou enchaînés à des carcans qu'on nommait les fillettes du roi, et qu'il avait fait forger avec soin par des ouvriers appelés d'Allemagne. Aucun ne fut relâché. Tous attendaient impatiemment la mort du roi, comme aussi tous ces bourgeois et échevins des villes d'Artois ou de Picardie retenus en exil dans divers lieux du royaume, loin de leur demeure et de leur famille. Dans tout ce désespoir qu'avait le roi de voir approcher sa fin, il ne témoigna pas un remords de tant de cruautés qu'il avait commises; il lui semblait que toutes avaient été nécessaires. Seulement il lui vint quelque scrupule de la mort du duc de Nemours, et il parut se repentir d'avoir fait périr cet ancien ami de sa jeunesse.

Ce n'était pas en effet le salut de l'âme qu'il demandait à tous ces saints; ce qu'il cherchait par leur intercession, c'était la vie et la santé. Il

[1] Requête aux États de 1483.

lui paraissait que pour la rémission de ses péchés, il l'obtiendrait toujours bien; et un jour qu'on récitait, pour lui et en sa présence, une oraison à saint Eutrope, quand il entendit qu'elle demandait la santé de l'âme et la santé du corps: « C'est assez de celle-là, dit-il, il ne faut point im-« portuner le saint de tant de choses à la fois[1]. »

Outre toutes les fondations qu'il faisait, il se recommandait aux prières de toutes les églises qui étaient connues dans le royaume et dans la chrétienté par quelque dévotion des peuples. Il fit fondre une belle cloche pour Saint-Jacques de Compostelle; il fit venir des chanoines de Cologne et leur fit de riches présens pour l'église des Trois-Rois. A Paris, il ordonna une procession solennelle pour demander à Dieu de faire cesser le vent de bise, qui était préjudiciable aux malades.

Il avait toujours eu une grande foi aux images bénies, et souvent en avait porté sur lui cousues à son chapeau. Maintenant il en avait en plus grand nombre que jamais, et, selon sa fantaisie du moment, il avait dévotion tantôt à l'une, tantôt à l'autre. Il les baisait de temps en temps, ou bien se jetait à genoux et récitait soudainement une oraison adressée à quelqu'une de ces images;

[1] Seyssel.

si bien qu'en ces momens on l'eût pris pour un homme hors de sens. Presque toutes étaient de plomb ou d'étain, comme on les vendait au peuple. Les marchands colporteurs venaient lui en apporter, et une fois il donna cent soixante livres à un petit mercier qui dans sa balle en avait une bénie à Aix-la-Chapelle.

Sa passion pour les reliques était encore plus grande. Il en faisait chercher partout et les payait fort cher. Le pape, qui en ce moment le flattait en toutes choses, lui en envoya une si grande quantité, qu'il y eut une sorte de sédition parmi le peuple à Rome, et qu'on remontra au Saint-Père le tort qu'il faisait à la ville, en la dépouillant de trésors révérés depuis tant d'années, et qui attiraient la bénédiction de Dieu. Le pape apaisa le peuple de son mieux, en disant qu'il ne pouvait moins faire pour un prince dont le Saint-Siége avait reçu tant de bons offices. Il lui envoya même le corporal sur lequel on prétendait que saint Pierre avait chanté la messe.

Comme ce désir d'avoir des reliques était connu en tous lieux, il arriva qu'Abou-Jézid, que les chrétiens nomment Bajazet II, sultan des Turcs, lui envoya une ambassade chargée d'une multitude de reliques prises, disait-il, à Constan-

tinople. Cette ambassade venait demander au roi de tenir sous bonne garde Zem ou Zizim, son frère, qui se trouvait depuis quelque temps réfugié dans le royaume. Tous deux étaient fils de ce fameux Mahomet II qui avait pris Constantinople, menacé toute la chrétienté durant tant d'années, et qui, avant de mourir, avait échoué devant Rhodes, défendue avec une merveilleuse vaillance par les chevaliers et leur grand-maître Pierre d'Aubusson. Après sa mort, Bajazet et Zizim s'étaient disputé l'empire, et le dernier, depuis sa défaite, avait demandé asile aux chevaliers de Rhodes. Le grand-maître l'avait, quelque temps après, envoyé en France dans la commanderie de Bourganeuf, près de Guéret.

Le roi n'avait point voulu se mêler de toute cette affaire, ni même voir Zizim. Il lui avait seulement offert ses bons offices, à condition qu'il embrasserait la foi chrétienne. Malgré l'offre des reliques et d'une forte somme d'argent, il ne voulut non plus rien entendre des propositions de Bajazet, et ses ambassadeurs reçurent à Riez, en Provence, le commandement de ne point continuer leur route.

Pendant que le roi était ainsi occupé à s'environner de saintes images et de reliques, on lui raconta, sans doute à Saint-Claude, quand il y

alla en pèlerinage, toute l'histoire alors oubliée en France des prédictions merveilleuses de frère Jean de Gand. L'exhumation fut faite par commissaires, et en attendant la canonisation demandée au pape, le roi se réserva quelques reliques de ce pieux personnage.

Une autre dévotion du roi, et il semblait la croire encore plus efficace, c'était de rassembler autour de lui de saints personnages, dont la pieuse renommée était répandue au loin et dont les prières passaient pour puissantes auprès de Dieu. Il leur faisait bâtir des ermitages ou des demeures dans son parc du Plessis. Un nommé frère Jacques Rosa fut appelé de Lombardie, et arriva en Touraine avec sept ou huit de ses compagnons.

Il y avait alors un solitaire dont la sainteté était célèbre dans tout le monde chrétien. Il se nommait Robert Retortillo, et il était né dans la ville de Paule en Calabre. Dès l'âge de douze ans, poussé par une pieuse vocation, il s'était retiré dans le creux d'un rocher, et avait commencé à pratiquer les plus grandes austérités, couchant sur la dure et vivant des herbes qui croissaient autour de son ermitage. Quelques années après, il consentit à laisser établir près de lui d'autres ermites et une chapelle; enfin il

avait fondé un nouvel ordre religieux sous l'humble nom de Minimes, ou les ermites de Saint-François, les soumettant à une règle aussi sévère que celle qu'il s'était imposée dès son enfance. Partout on ne parlait que de la piété du saint homme de Calabre. Ce fut lui que le roi imagina de faire venir de si loin pour obtenir par ses mérites que Dieu lui accordât guérison.

Ce n'était point chose facile que de tirer de sa solitude et du soin de son ordre ce pieux vieillard, qui avait pour lors près de soixante-dix ans. Les honneurs ne pouvaient guère le toucher, et il n'avait rien à demander aux rois de la terre. Il était homme simple, ne sachant ni lire ni *écrire*, ne connaissant d'occupation que la prière, et n'étant jamais sorti de sa retraite que pour aller visiter l'archevêque de son diocèse à Cosenza. Le roi chargea le prince de Tarente qui retournait auprès du roi de Naples son père, de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour décider l'ermite à le venir trouver. Le sire de La Heuse, maître d'hôtel du roi, se rendit en même temps en Italie, et l'on commença à bâtir un couvent pour lui au Plessis.

Robert craignait de quitter sa solitude et sa vie régulière pour faire un si grand voyage et paraître dans les pompes du monde qui lui étaient

si inconnues. Il ne fallut pas moins que les ordres de son souverain le roi de Naples, et deux brefs du pape, pour le décider. Partout on lui rendit de grands hommages. A Naples, toute la famille royale l'accueillit avec respect; mais à Rome il fut mieux reçu encore. Le pape se montra empressé de voir un homme d'une piété si rare, et lui accorda trois audiences successives, le faisant asseoir devant lui, comme il n'eût fait pour personne dans la chrétienté, et le gardant des heures entières seul avec lui. Tous les cardinaux allèrent lui rendre visite. Parmi tant d'honneur, le solitaire ne semblait ni troublé ni ébahi. Il répondait à tout, simplement et avec un grand sens.

Arrivé en France, le roi le reçut comme si c'eût été le pape, se jetant à genoux devant lui pour le conjurer de prolonger sa vie. Ses réponses parurent bien sages, et telles qu'on pouvait les attendre d'un si digne personnage. Sa renommée, son extérieur vénérable et jusqu'à son langage italien, le faisaient paraître comme un être miraculeux. Il y avait des hommes, et même des plus raisonnables, à qui il semblait que le Saint-Esprit[1] parlait par sa bouche, et qu'il était inspiré de Dieu. On ne l'appelait que le Saint

[1] Comines.

Homme : c'était son nom, même sur les états de dépense du roi. Pourtant, comme en France et près du roi il se trouvait des gens assez portés à se railler de tout, ils se moquaient du Saint Homme et de son voyage, dont ils pensaient que le roi ne tirerait pas grand profit.

Le roi en pensait autrement, et comptait beaucoup sur la puissance de ses prières pour l'empêcher de mourir ; cependant il déclinait chaque jour. Entre autres remèdes contre la mort, il lui était venu à la pensée de se faire faire une seconde fois les onctions du sacre. Le pape le lui avait permis par un bref. L'évêque de Séez et d'autres commissaires se rendirent donc à Rheims pour demander la Sainte-Ampoule. L'abbé de Saint-Remi et ses douze religieux se chargèrent de la porter eux-mêmes. Lorsqu'ils arrivèrent près de Paris, le 31 juillet, le clergé, le Parlement, le corps de ville, tout ce qu'il y avait de prélats, de seigneurs, allèrent jusqu'à la porte Saint-Antoine au-devant de la Sainte-Ampoule; cette pompeuse procession la conduisit jusqu'à la Sainte-Chapelle, où elle fut déposée durant la nuit. Le lendemain, la même procession vint reprendre la Sainte-Ampoule et conduire jusqu'à Notre-Dame-des-Champs l'abbé de Saint-Remi et ses religieux. On leur donna, pour

apporter aussi au Plessis, deux célèbres reliques de la Sainte-Chapelle, la verge de Moïse et la croix de victoire de Charlemagne.

Il y avait bien peu de jours que la Sainte-Ampoule avait été remise au roi, et elle était encore dans sa chambre sur le buffet, lorsque le 25 août, jour de la Saint-Louis, il fut pris d'une nouvelle attaque d'apoplexie, et perdit tout-à-fait la parole et la connaissance. Cependant on le fit revenir; mais il se sentait si faible qu'il ne pouvait soulever sa main jusqu'à sa bouche. Il se jugea mort. Dès qu'il put parler, il envoya querir monsieur de Beaujeu : « Allez à Amboise, lui dit-il, trouver « le roi mon fils; je l'ai confié, ainsi que le gou« vernement du royaume, à votre charge et aux « soins de ma fille. Vous savez tout ce que je lui « ai recommandé, veillez à ce que ce soit fidèle« ment observé. Qu'il accorde faveur et confiance « à ceux qui m'ont bien servi et que je lui ai « nommés. Vous savez aussi de qui il doit se « garder, et qui il ne faut pas laisser approcher « de lui. » Ensuite le roi parla des affaires du moment et du gouvernement du royaume [1] avec une parfaite raison, donnant les plus prudens conseils, mêlés toutefois de quelques commande-

[1] Comines.

mens assez extraordinaires et qui semblaient peu sages.

Puis, dès que le chancelier fut arrivé de Paris en toute hâte [1], il lui ordonna d'aller porter les sceaux au roi, et de se rendre à Amboise avec tous les gens de la chancellerie et du conseil; il donna le même ordre à ses capitaines des gardes, à une partie des archers, à toute sa vénerie. « Allez vers le roi », disait-il à tous. Il remercia Étienne de Vesc, premier valet de chambre de son fils, du soin qu'il en avait toujours pris, le lui recommanda tendrement, et le chargea de lui porter l'assurance de sa paternelle affection.

Tout affaissé qu'il était, il y avait long-temps qu'il n'avait parlé avec autant de calme et de fermeté. Chacun s'en étonnait; et lui-même, après avoir fait ainsi ses dispositions dernières, reprit à l'espoir de vivre. C'était surtout la présence du Saint Homme qui le soutenait. De moment en moment, il lui envoyait demander quelques nouvelles prières, et l'on voyait que déjà il pensait à faire revenir au Plessis tous ceux qu'il avait envoyés à Amboise.

Cependant maître Coittier ne conservait nulle espérance, et voyait la fin approcher. Sur son

[1] Regist. du Parlement.

rapport, Jean de Rely, docteur en théologie et chanoine de Paris, pensa, ainsi que les autres ecclésiastiques, qu'il fallait avertir le roi et ne le point laisser dans l'illusion.

Souvent, en conversant avec quelques uns de ses serviteurs, le sire de Comines entre autres, il les avait priés, lorsqu'ils le verraient en un tel état, de garder quelques ménagemens avec lui, de le traiter doucement, de ne pas proférer ce cruel mot de mort, et de le faire seulement souvenir de se confesser. Il était même convenu avec eux qu'on ne lui dirait rien autre chose que « parlez peu. » Cette simple parole devait lui servir d'avertissement suffisant.

Mais il avait écarté de lui tous ses anciens familiers, tous ses serviteurs nobles, et n'était plus environné que de gens de mœurs rudes et de langage grossier, qui ne savaient rien traiter avec les procédés des hommes nés ou nourris en bon lieu. Maître Olivier et Jacques Coittier décidèrent avec les confesseurs qu'il fallait lui apprendre la vérité, et il fut résolu entre eux d'aller lui dire sa sentence de mort. On se souvint qu'il l'avait ainsi fait signifier au connétable, à monsieur de Nemours et à tant d'autres[1] : à eux, comme

[1] Comines.

à lui, il n'avait été laissé que le temps de se confesser.

« Sire, il faut nous acquitter d'un triste de-
« voir, lui dirent-ils; n'ayez plus d'espérance
« dans le Saint Homme, ni dans nulle autre
« chose, c'est fait de vous assurément. Ainsi pen-
« sez à votre conscience, car il n'y a nul remède. »
Ces cruelles paroles ne l'abattirent point : « J'ai
« espérance que Dieu m'aidera, répondit-il, car
« je ne suis peut-être pas si malade que vous
« pensez. »

Toutefois il commença à se préparer à la mort avec plus de sang-froid et de force qu'il n'en avait montré depuis plusieurs mois. Il se confessa, reçut ses sacremens, disant toutes les oraisons d'une voix faible, mais assurée. Ce terrible moment, qui d'avance lui avait causé tant d'effroi, le trouva tranquille et courageux. « J'espère,
« disait-il, que Notre-Dame, ma bonne patronne,
« qui a fait tant de bien à moi et au royaume,
« m'accordera la grâce d'aller jusqu'au bout de
« la semaine. » En effet, sans qu'il y eût pourtant aucun moment d'espoir, il s'écoula cinq jours, durant lesquels on ne lui entendit pas pousser une seule plainte ni montrer aucune faiblesse. Il raisonnait comme en parfatie santé,

ne témoignant plus de répugnance à songer à son dernier moment.

Il parla même de ses funérailles, de l'ordre qui devait y être observé, de ceux qui devaient suivre le convoi. Il rappela ses volontés touchant sa sépulture et son tombeau; car, s'il n'avait pas souffert qu'on lui parlât jamais de la mort, c'était peut-être qu'il y songeait sans cesse, et peu de mois auparavant il avait tout réglé pour son mausolée. C'était à Notre-Dame de Cléri qu'il voulait qu'on le plaçât. En face de l'autel de la Vierge devait être posée sa statue en bronze doré, à genoux, la tête découverte, et les mains jointes dans son chapeau, comme il se tenait d'ordinaire. N'étant point mort en bataille et les armes à la main, il voulait être vêtu en chasseur, avec des brodequins, une trompe de chasse suspendue en écharpe, son chien couché près de lui, son ordre de Saint-Michel au cou, son épée à la ceinture. Quant à sa ressemblance, il demandait qu'on le représentât, non point tel qu'en ses dernières années, chauve, voûté, amaigri; mais comme dans sa jeunesse et dans la force de l'âge, le visage assez plein, le nez aquilin, et les cheveux longs tombant par derrière jusque sur ses épaules. Ainsi la chose avait été prescrite, dès le mois de

janvier, à Conrad, orfévre de Bologne, et à Laurent Wren, fondeur flamand; le roi entendait qu'on se conformât de point en point à ce qu'il leur avait ordonné.

Mais c'était surtout du royaume et de son fils qu'il s'occupait; c'était là ce qui remplissait sa pensée:

« Il faut mander à monsieur d'Esquerdes, di-
« sait-il, de n'essayer aucune pratique sur *Calais*.
« Nous avions songé à chasser les Anglais de ce
« dernier coin qu'ils ont dans le royaume; mais
« ce sont trop grandes affaires, tout cela finit
« avec moi. Il faut que monsieur d'Esquerdes
« laisse de tels desseins, et vienne garder mon
« fils, sans bouger d'auprès de lui pendant plus
« de six mois. Qu'on termine aussi tous nos dé-
« bats avec la Bretagne, et qu'on laisse vivre en
« paix ce duc François, sans plus lui donner
« trouble ni crainte. C'est ainsi qu'il en faut user
« maintenant avec tous nos voisins. Cinq ou six
« ans d'une bonne paix sont bien nécessaires au
« royaume. Le pauvre peuple a trop souffert, il
« est en grande désolation. Si Dieu m'eût voulu
« laisser la vie, j'y aurais mis bon ordre : c'était
« ma pensée et mon vouloir. Qu'on dise bien à
« mon fils de demeurer en paix, surtout tant qu'il

« est si jeune. Plus tard, lorsqu'il aura plus d'âge « et que le royaume sera en bon état, il en dispo« sera selon son plaisir. »

Dès qu'il lui venait à l'idée quelque bon conseil, quelque recommandation à donner, il les disait à ceux qui étaient autour de son lit, en commandant qu'on ne manquât pas à les faire savoir au roi.

Ce fut de la sorte que, sans nulle souffrance apparente, il arriva jusqu'à sa dernière heure, parlant presque sans cesse, en pleine raison et connaissance, et répétant des prières et des versets des psaumes. Enfin, le 30 août, vers le soir, entre sept et huit heures, il expira en disant: « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, « ayez pitié de moi. »

Tout aussitôt après sa mort, tous ceux qui étaient au Plessis coururent à Amboise, et il ne resta que ceux qui étaient absolument nécessaires à la garde du corps. Huit jours après, il fut porté en grande cérémonie à Notre-Dame de Cléri.

Ce fut une grande allégresse dans le royaume; ce moment était impatiemment attendu comme une délivrance et comme la fin de tant de maux et de craintes. Depuis long-temps nul roi en France n'avait été si pesant à son peuple et n'en avait

été tant haï. Toutefois le roi Louis XI fut, dès les premiers temps après sa mort, jugé fort diversement.

Les hommes qui, comme le sire de Comines, avaient été ses serviteurs, qui avaient vécu dans sa confidence, qui avaient été employés dans ses affaires, ne pouvaient se défendre d'un fonds d'attachement et d'admiration pour lui, lors même qu'il avait été envers eux inégal, injuste, méfiant et rude. Ils avaient vu de près tout son savoir-faire, cette connaissance des hommes et des affaires, cette prudence, cet esprit dont tous les autres princes étaient bien loin; ils avaient entendu long-temps ce langage flatteur pour les uns, effrayant pour les autres, embarrassant pour tous, rempli d'indiscrétion et cependant de feinte, familier et inattendu, témoignant un génie qui comprend toutes choses et se croit permis de tout dire comme de tout faire. Si bien que le roi leur paraissait pour ainsi dire au-dessus de leur jugement. Sans doute ils croyaient voir de temps en temps des erreurs dans sa conduite; mais ils pensaient qu'il était plus habile qu'eux et en savait davantage; d'autant que l'événement avait parfois réparé ses fautes, parce qu'il savait promptement se retourner et saisir toutes les occasions. De sorte qu'ils n'osaient jamais prononcer que le

roi avait eu tort. Ils pensaient bien aussi qu'il avait commis des cruautés et consommé de noires trahisons; toutefois ils se demandaient si elles n'avaient pas été nécessaires, et si l'on n'avait pas ourdi contre lui des trames criminelles, dont il avait eu à se défendre. Sa méfiance, surtout dans les derniers temps, paraissait sans doute horrible et presque insensée, mais ils s'étaient mis à l'en plaindre, comme d'un malheur ou d'une punition que le ciel lui avait envoyée pour l'expiation de ses péchés. Tellement que toute cette terreur qu'il avait répandue autour de lui, ces gens accrochés à des potences ou jetés à la rivière, ces grands seigneurs dans des cages de fer, leur donnaient un sentiment de pitié, non pour les victimes, mais pour le roi, à qui tant de craintes mal fondées avaient fait faire, disaient-ils, son purgatoire en ce monde. Ils espéraient même que les tourmens de sa méfiance, son effroi de la mort, et même la brutalité de maître Coittier, lui seraient comptés pour l'autre vie.

Dans tout le royaume, la foule de ses sujets qui n'avaient ni reçu ses bienfaits, ni vécu dans sa familiarité, ni connu l'habileté de ses desseins, ni goûté l'esprit de son langage, jugeait seulement par ce qui paraissait au dehors. Le royaume

était ruiné, le peuple au dernier degré de la misère; les prisons étaient pleines; personne n'était assuré de sa vie ni de son bien; les plus grands du royaume et les princes du sang n'étaient pas en sûreté dans leur maison.

Il y avait toutefois des gens qui disaient qu'on ne pouvait refuser au roi d'avoir fait le royaume plus puissant que jamais; de s'être rendu redoutable à toute la chrétienté; d'avoir formé des armées trois ou quatre fois plus nombreuses que par le passé; d'avoir ajouté à la couronne les deux Bourgognes, l'Artois, la Provence, l'Anjou, le duché de Bar et le Roussillon ;.et enfin d'avoir mis chacun, petits ou grands, au point de trembler devant le pouvoir du roi.

A cela on répondait que le roi Charles VII son père avait fait de bien plus grandes et plus nobles choses, en laissant après lui le royaume heureux et tranquille et une mémoire bénie de ses peuples. Les Anglais avaient été chassés de la Normandie et de la Guyenne, ce qui était bien plus difficile que de recueillir l'héritage du roi René ou de la duchesse Marie. Les armées avaient été puissantes sous le roi Louis; mais la guerre n'avait pas été glorieuse. Au contraire, le temps du roi Charles avait été tout chevaleresque. Les Français avaient eu pour lors des chefs vaillans et à jamais

fameux; tandis que depuis, avec tant de troupes et d'artillerie, on avait toujours craint de livrer des batailles; et les deux qui avaient été données à Montlhéri et à Guinegate avaient été plutôt perdues que gagnées. Ces nombreuses armées, dont on parlait tant, devaient plutôt être regardées comme une calamité que comme un bien pour le royaume. Elles n'y avaient point gardé le bon ordre et n'y avaient pas maintenu la police ainsi qu'autrefois, mais l'avaient pillé et ravagé comme un pays ennemi. Pour les solder, il avait fallu lever d'incroyables impôts. Quant à la soumission des seigneurs, elle n'avait jamais été si grande que durant les dix dernières années du roi Charles, et s'il avait fallu les dompter de nouveau par la guerre, la prison et les supplices, c'était parce qu'on les avait inquiétés, trahis et poussés à bout. Si on leur avait ôté tout pouvoir dans le royaume, le peuple n'avait rien gagné à voir élever en leur place des hommes nouveaux, qu'il avait fallu enrichir des dépouilles de l'État et des sueurs du peuple; et encore valait-il mieux avoir pour conseillers de la couronne le duc de Bourbon et le duc d'Orléans, que des misérables comme maître le Dain ou Jean Doyat. Tel était le langage que tenaient les hommes sensés du Parlement ou de l'Église. De plus, ils avaient à parler, les uns de

la continuelle violation des formes de justice, les autres des rigueurs exercées contre les évêques.

Le Parlement et la chambre des comptes ne voulurent point ratifier tant d'aliénations du domaine, tant de dons faits aux églises, et les étranges libéralités prodiguées à maître Coittier. La haine publique s'éleva contre maître Olivier, et il fut pendu; Jean Doyat fut condamné à avoir une oreille coupée à Paris et l'autre à Montferrand. Enfin, de toutes parts la malédiction s'éleva contre les indignités qui avaient signalé les derniers temps de la vie du roi.

A tant de justes reproches le vulgaire ajoutait une foule de récits populaires qui lui rendaient plus odieuse encore la mémoire du feu roi. On en disait sur les cruautés de Tristan l'Hermite encore bien plus qu'il n'y en avait. Cette sombre retraite où le roi avait passé la fin de sa vie au Plessis, ce qu'on racontait de sa méfiance, ce qui se disait de son effroi de la mort, donnaient lieu à toutes sortes d'histoires fabuleuses et terribles. On alla jusqu'à dire que, pour ranimer ses forces épuisées, il se baignait chaque jour dans le sang de petits enfans qu'on faisait égorger.

Mais si l'on s'exprimait ainsi sur le roi dans le royaume, en Flandre il y avait une bien autre aversion pour sa mémoire. Là il n'y avait point

de crime qu'on ne lui attribuât ; on allait même jusqu'à lui refuser toute prudence et toute habileté dans la conduite des affaires. On le peignait comme un prince d'un génie inquiet et variable, sans but ni desseins fixes, agissant sans cesse par fantaisie; humble dans la mauvaise fortune, timide dans la prospérité; épuisant son royaume pour préparer une guerre, et n'osant pas la commencer; disposant toutes ses armées pour combattre, et tremblant devant la pensée d'une bataille. On lui refusait cette vaillance de sa personne, qui était pourtant bien connue. On le montrait incapable d'amitié, inconstant dans sa confiance, s'ennuyant de ses anciens serviteurs et les changeant par pure fantaisie. Son langage vif et familier, on l'appelait un ignoble bavardage, et on le raillait d'avoir manqué de l'éloquence grave qui eût été séante à un roi. Sa familiarité et ses façons simples et bourgeoises étaient présentées comme indignes de la majesté et méprisables aux yeux des peuples. De sorte qu'à en croire les chroniqueurs flamands de ce temps-là, jamais la France n'aurait eu un plus méchant et un moindre roi.

Lorsqu'on reprochait à ces anciens serviteurs de la maison de Bourgogne leur partialité, ils disaient pour se justifier que leur jugement était à

peine aussi sévère que celui des États-Généraux du royaume, convoqués bientôt après la mort du roi Louis XI. Il est certain que d'un commun accord on y accusa durement son règne, qu'on en montra les calamités, les injustices, les désordres, les cruautés. Et dans une telle assemblée on ne pourrait pas dire que ce fut un cri populaire poussé par des gens grossiers et passionnés. D'abord se présentèrent les requêtes de ceux qui avaient été victimes des cruautés du roi. On porta devant les États la plainte de Charles d'Armagnac, retenu depuis douze ans à la Bastille, où il avait souffert mille maux qu'il racontait, ainsi que les crimes qui avaient fait périr son frère et toute sa famille. Puis les enfans du duc de Nemours exposèrent la misère où ils avaient vécu depuis l'inique condamnation de leur père. Ce n'était pas seulement ceux qui avaient souffert dont les discours s'élevaient contre le roi. Jean de Rely, chanoine de Paris, qui l'avait assisté sur son lit de mort, Philippe Pot, seigneur de la Roche, chevalier de l'ordre, et un de ses principaux serviteurs, s'exprimèrent avec une force toute pleine de sagesse et de gravité, et cependant leurs discours furent presque en tout conformes à la voix du peuple [1].

[1] Journal des États-Généraux, tenu par Masselin.

Ce fut au gouvernement du roi défunt, qu'en présence de son fils et sous la régence de sa fille, furent attribués tous les maux du royaume, sans que personne prît la parole pour dire qu'il se fût fait sous ce règne quelque chose de beau, de bon ou de grand.

Cette sentence sévère, mais équitable, fut pendant beaucoup de générations répétée par tous les hommes graves qui écrivirent sur l'histoire de France et sur la politique des divers rois. Elle fut aussi perpétuée par une sorte de tradition populaire.

Plus tard, on a vu s'effacer les souvenirs et s'affaiblir la justice. Répétant le mot d'un roi [1] qui fit à la France plus de mal que Louis XI, beaucoup l'ont vanté pour avoir mis les rois hors de page. Une telle louange est toute simple en la bouche d'un prince qui veut avant tout agir selon ses volontés, et qui se trouve enchaîné et humilié, quand il lui faut respecter les lois du royaume. Mais on s'étonnerait volontiers d'entendre un sujet s'applaudir de ce que son maître n'a plus aucun frein ni aucune règle, si l'on ne songeait pas que toujours en France il y a eu bon nombre de gens qui ont attendu leur fortune et leur agran-

[1] François Ier.

dissement de la puissance royale, et qui la voulaient d'autant plus forte qu'elle pourrait prélever pour eux une plus large part sur le bien public. En même temps, dans des vues moins intéressées, beaucoup d'autres, émus des barbares souvenirs du régime des fiefs, sans cesse prévenus contre le pouvoir des seigneurs, trouvaient bon et heureux tout ce qui pouvait soumettre ceux-ci au joug commun. Le peuple fut long-temps à désirer, non pas des libertés qu'il pouvait conserver ou gagner, mais l'oppression de ceux dont il se sentait opprimé. Le même sentiment qui avait inspiré une molle et imprudente confiance pour le gouvernement paternel de Charles VII, qui ensuite avait facilité les exactions et les iniquités de son fils, contribua donc à affaiblir le jugement porté, en triste connaissance de cause, par ceux qui avaient vécu dans ces temps malheureux.

Puis sont venus d'autres gens [1] qui ont professé que lorsqu'un sujet avait la hardiesse de penser, de dire et d'écrire qu'un roi avait pu encourir de graves reproches, « c'était une outrecuidance et « une intempérance de plume qui appelait le « châtiment. » Ils ont trouvé que pour blâmer

[1] Le père Garasse, jésuite, contre Étienne Pasquier, qui avait parlé de Louis XI.

Louis XI, il fallait avoir « l'esprit dénaturé et l'hu-« meur bien sauvage. » Sans tomber dans de telles bassesses, beaucoup d'autres, nourris dans la profonde humilité où la majesté vivante des rois maintenait le vulgaire, n'ont plus trouvé en eux-mêmes la force et la franchise nécessaires pour flétrir avec une justice suffisante la mémoire d'une majesté au tombeau.

Enfin, il y a eu plus tard des écrivains qui, avec une sorte d'insouciance, voyant les temps passés comme un spectacle de désordre, d'ignorance et de barbarie, ont excusé en quelque façon Louis XI aux dépens de l'époque où il vivait. Lui trouvant un esprit plus dégagé, une vue plus avisée, un langage plus railleur qu'à tout ce qui l'entourait, ils ont parlé de lui avec complaisance. L'habileté les a séduits, leur a fait oublier non seulement la justice, mais la raison; car cette habileté de Louis XI, quels en furent les effets pour le bonheur et même pour la grandeur du royaume? En quel état le laissa-t-il? Peut-on, après avoir écrit une telle histoire, la conclure en disant : « Tout mis en balance, ce « fut un roi[1]? »

Louis XI lui-même répondrait que c'est faire une

[1] Duclos.

grande injure au nom de roi. Voici ce que, sous ses yeux, il fit écrire dans les avis qu'il destinait à son fils : « Quand les rois n'ont pas égard à la loi, ils ôtent au peuple ce qu'ils doivent lui laisser, et ne lui donnent pas ce qu'il doit avoir ; ce faisant, ils rendent leur peuple serf et perdent le nom de roi ; car nul ne doit être appelé roi, hors celui qui règne sur des Francs. Les Francs aiment naturellement leur seigneur : les serfs naturellement le haïssent [1]. »

[1] Rosier des guerres.

FIN.

TABLE GÉNÉRALE

ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DES MATIÈRES

DES DOUZE VOLUMES DE L'HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE.

PAR L. J. G***, auteur de celle de l'*Histoire des Croisades*, etc.

Nota. Les chiffres romains indiquent le volume, les chiffres arabes la page, et les alinéas le changement de volume.

A

B

C

D

E

G

H

I

J

K

L

M

N

O

O

P

R

R

S

T

U

V

W

Y

FIN.

EXTRAIT

DU

CATALOGUE DE LA MAISON DUFÉY.

CHANSONS DE DÉSAUGIERS, 4 v. in-18, gr. raisin. **16** f.
— Les mêmes chansons, édition en 4 v. in-32, figures. **6** f.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE, depuis la mort de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XI; par M. Capefigue. 4 vol. in-8°. **30** f.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons; par un homme d'État (M. Capefigue). 10 vol. in-8°. **75** f.

HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE, de la Maison de Valois. 1364—1477. 13 v. in-8°, pap. fin. 4e édition. **84** f.
— Le même ouvrage. 24 vol. in-12. **45** f.
On peut joindre à cet ouvrage un atlas composé de 58 pl., du prix de. **40** f.

HISTOIRE DE PHILIPPE-AUGUSTE; par M. Capefigue; ouvrage couronné par l'Institut. 4 v. in-8°, 2e édit. **30** f.

HISTOIRE DE LA RÉFORME, DE LA LIGUE ET DU RÈGNE DE HENRI IV; par M. Capefigue. 8 v. in-8°. **60** f.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis 1789 jusqu'en 1814; par M. Mignet. 2 vol. in-8°. **14** f.

HISTOIRE DES ROIS ET DUCS DE BRETAGNE, par M. le baron de Roujoux. 4 vol. in-8°. **30** f.

INDISCRÉTIONS (1798-1830). Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire, mis en ordre par M. Musnier-Desclozeaux. 2. vol. in-8°. **15** f.

JUIFS (LES) **AU MOYEN AGE**; par M. CAPEFIGUE; ouvrage couronné par l'Institut. 1 vol. in-8°. 7 f. 50 c.

JACQUES II A SAINT-GERMAIN; par M. CAPEFIGUE. 2 vol. in-8°. 15 f.

LOUIS XIV, son gouvernement et sa politique extérieure; par M. CAPEFIGUE. 6 vol. in-8°. 45 f.

MILLEVOYE (ŒUVRES DE) 6 vol. in-8°, grand raisin. 24 f.

MINISTÈRE (LE) **DE M. THIERS**, les Chambres et l'Opposition de M. Guizot; par l'auteur de l'Histoire de la Restauration (M. Capefigue). 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

MISANTHROPE (LE) **DU MARAIS** ou la Jeune Bretonne; par M. ALEXANDRE DUVAL. 1 vol. in-8°. 7 f. 50 c.

ODES ET BALLADES; par VICTOR HUGO. 3 v. in-18. 12 f.

ŒUVRES DRAMATIQUES DE SCHILLER. Traduction de M. DE BARANTE; nouvelle édition. 6 vol. in-8° ornés du portrait de Schiller. 45 f.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SHAKESPEARE. 13 vol. in-8°. 120 f.

PHILIPPE D'ORLÉANS, RÉGENT DE FRANCE; par M. CAPEFIGUE. 2 vol. in-8°. 15 f.

QUINZE ANNEES D'UN PROSCRIT; par le général GUILLAUME DE VAUDONCOURT. 4 vol. in-8°. 30 f.

RICHELIEU, MAZARIN ET LA FRONDE, par M. CAPEFIGUE. 8 vol. in-8°. 60 f.

SOUVENIRS D'UN SEXAGÉNAIRE; par ARNAULT, de l'Académie française. 4 vol. in-8°. 30 f.

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE; par M. DE BARANTE. 4e édition; 1 vol. in-8°, adopté par le conseil général de l'Université.

VIE DE GRÉGOIRE VII; par M. DE VIDAILLAN. 2 vol. in-8°. 15 f.

VOYAGE LITTÉRAIRE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE; par AMÉDÉE PICHOT. 4 vol. in-8° et atlas. 27 f.

JUIFS (
vrage co

JACQUES
2 vol. i

LOUIS X
par M.

MILLEV

MINIST
positio
Restau

MISANT
par M.

ODES I

ŒUVR
de M.
portra.

ŒUVR
in-8°.

PHILIP
M. C

QUINZ
GUILL

RICHE
FIGUR

SOUV
l'Aca

TABL
SIÈC
adop

VIE D
in-8°

VOYA
ÉCO

JAN - 5 [illegible]		